

**Direction Vie institutionnelle**  
**Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 07 février 2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt deux, le sept février**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H15 à 22H49 et de 23H01 à 23H16  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 15H15 à 16H27  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H15 à 23H16  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H15 à 23H16  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H15 à 23H16  
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H15 à 23H16  
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 15H15 à 23H16  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 15H15 à 17H25  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H26 à 23H16  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H15 à 17H35  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 15H15 à 17H17  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 21H58 à 23H16  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H15 à 23H16  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H15 à 23H16  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 15H15 à 18H31  
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H15 à 23H16  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H26 à 19H05  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 18H15 à 19H33  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 17H30 à 18H54  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 18H à 23H16  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de de 15H15 à 16H09 et de 18H à 19H55  
M. Alain CARIGNON donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 16H à 17H55  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 15H15 à 17H20  
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 20H33 à 23H16  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 17H30 à 23H16

Absents excusés :

Mme Chloé LE BRET de 15H15 à 23H16

M. Alan CONFESSON de 22H50 à 23H

Mme Elisa MARTIN de 22H50 à 23H

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H15 à 19H26 et de 21H47 à 21H49

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h15

M. Vincent FRISTOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Discours introductif de M. le Maire, président de séance.**

**M. le Maire, rend hommage au nom du conseil municipal, à M. Christian CHEDRU ancien chef de la restauration municipale et président de la banque alimentaire de l'Isère, décédé.**

**Questions orales :**

**- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur la fresque de GOIN.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS concernant l'abandon du quartier Alliés-Beauvert.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par M. GENTIL sur la cession des parts détenues par la Ville de Grenoble au sein de Grenoble Habitat.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par Mme BOER portant sur l'attractivité et la vitalité de Grenoble.**

Réponse de M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 1-(27619) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.**

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

**DELIBERATION N° 2-(28064)** - VILLES EN TRANSITION - Lancement de la démarche Grenoble 2040 - Trajectoire de transition et stratégie de résilience

Intervention(s) : M. BACK, Mme CHALAS, Mme BOER, M. GENTIL, M. SIX, M. PINEL, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la démarche « Grenoble 2040 – Trajectoire de transition et stratégie de résilience » ainsi définie,
- d'autoriser la recherche de partenariat ou de financement en rapport avec cette démarche.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 3-(27975)** - SUIVI EVALUATIF / NOUVEAUX INDICATEURS - Participation à l'organisation du 2e Forum International pour le Bien-vivre à Grenoble les 29, 30 juin et 1er juillet 2022 : versement d'une subvention à l'association CCFD-Terre Solidaire pour le financement de l'évènement

Intervention(s) : M. BACK, M. PINEL, Mme BENSE

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance – Ne prend pas part au vote : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 20 000€ TTC sur crédits existants à l'association coordinatrice du projet le CCFD-Terre Solidaire, pour contribuer à l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition du Forum International pour le Bien-Vivre à Grenoble les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 4-(27588)** - DEMOCRATIE LOCALE - Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)

Intervention(s) : Mme BRETTON, Mme BOER, M. PINEL, Mme BENSE, M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON

**Un amendement est déposé par M. BEN-REDJEB, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 11 – Contre : 44 Grenoble en commun + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 9 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 8 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 10 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'abroger la précédente délibération portant évolution des Conseils citoyens indépendants du 26 mars 2018 ;**
- **d'approuver la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération, répondant aux principes d'indépendance, de diversité et précisant le rôle, la composition, le périmètre et le fonctionnement des Conseils citoyens indépendants ;**
- **de maintenir les six Conseils citoyens indépendants de territoire selon les modalités prévues par la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération;**
- **de permettre aux Conseils citoyens indépendants de territoire, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des instances citoyennes prévues par la loi ;**
- **de maintenir les Ateliers de projet selon les modalités prévues par la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération;**
- **de permettre aux Ateliers de projet de présenter en Conseil municipal leurs préconisations relatives à la politique municipale sur laquelle ils ont été saisis ;**
- **de créer annuellement des forums ouverts de territoire dans chacun des secteurs de la Ville selon les principes prévus par la charte de fonctionnement en annexe de cette délibération**
- **d'octroyer des moyens aux Conseils citoyens indépendants au travers de l'Association de gestion des Conseils Citoyens indépendants de Grenoble (ACCIG) ;**

- de substituer le Comité de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants par la commission extra municipale d'évaluation des dispositifs participatifs.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard +2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**DELIBERATION N° 5-(26855)** - DEMOCRATIE LOCALE - Création d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BENSE, Mme BRETTON

**M. le Maire suspend la séance à 18H21 à la demande de M. CARIGNON.**

**Reprise de la séance à 18H23**

Intervention(s) : M. CARIGNON

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la création une Commission de suivi de l'évaluation des dispositifs de démocratie locale en charge d'accompagner la démarche d'évaluation et de définir des préconisations pour améliorer voire repenser les dispositifs participatifs**

**- d'approuver la composition pluraliste de cette Commission, présidée par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire : 15 représentant-es des dispositifs de participation de la Ville de Grenoble, 3 professionnel-les de la Ville et du CCAS de Grenoble œuvrant dans le champ de la démocratie locale, 5 conseillers municipaux issus des groupes d'élus et répartis selon leur représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal et 2 chercheur-es issu-es de laboratoires publics, soit 25 membres.**

**- de désigner les cinq membres issus du conseil municipal, au scrutin proportionnel au plus fort reste :**

**2 listes de candidats sont présentées :**

**Liste Grenoble en commun :**

- M. Antoine BACK**
- Mme Katia BACHER**
- M. Gilles NAMUR**

- M. Nicolas KADA
- M. Olivier BERTRAND

**Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés :**

- Mme Cécile CENATIEMPO

**Les listes ont obtenu les suffrages suivants :**

**Liste Grenoble en commun : 44 voix**

**Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 14 voix**

**A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

- Liste Grenoble en commun : 4 sièges
- Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 1 siège

**Ainsi sont élu-es :**

- M. Antoine BACK
- Mme Katia BACHER
- M. Gilles NAMUR
- M. Nicolas KADA
- Mme Cécile CENATIEMPO

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 6-(26210) - AFFAIRES CULTURELLES -** Approbation des statuts d'une société coopérative d'intérêt collectif dans le secteur des musiques actuelles, participation au capital social, désignation des représentant-es de la ville de Grenoble au sein de la société et de son conseil coopératif.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. BOUZEGHOUB

**Un amendement est présenté oralement par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

**Pour : 45 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3**

**Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard - Ne prennent pas part au vote : 2**

**Grenoble en commun (Mme LHEUREUX, M. BERTRAND).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver la création d'une société coopérative d'intérêt collectif dénommée « musique actuelle grenobloise », à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et dont le siège social est situé 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble,**
- **d'approuver les statuts de la SCIC « musique actuelle grenobloise » (annexe 1) et d'autoriser M. le Maire et son représentant à signer lesdits statuts de la SCIC et tout document s'y rapportant.**
- **D'approuver le montant de participation au capital social de la future SCIC de musiques actuelles à la hauteur de 5 000€ correspondant à l'achat de 100 parts sociales d'un montant de 50€ chacune, et son versement à la SCIC.**
- **De permettre la signature de M. le Maire ou son représentant des bulletins de souscription (annexe 2) correspondant à l'achat de 100 parts sociales d'un montant de 50€ chacune,**
- **De procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres représentant la ville titulaire et suppléant.**

**1 liste de candidats est présentée :**

**Liste Grenoble en commun :**

**Titulaire :**

**- Mme Lucille LHEUREUX**

**Suppléant :**

**- M. Olivier BERTRAND**

**La Liste Grenoble en commun a obtenu 44 voix**

**A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

**- Liste Grenoble en commun : 1 siège**

**Ainsi sont élu-es :**

**Titulaire :**

**- Mme Lucille LHEUREUX**

**Suppléant :**

**- M. Olivier BERTRAND**

- **D'autoriser la représentante et son suppléant le cas échéant, à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SCIC et de son conseil coopératif et de signer les actes nécessaires ;**
- **D'autoriser M. le Maire à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et sa délégation générale, pour l'exécution de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 43**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme LHEUREUX et M. BERTRAND).**

**DELIBERATION N° 7-(27636)** - REAMENAGEMENT URBAIN - Soutien de la Ville de Grenoble aux Syndicats des copropriétés de l'Arlequin dans le cadre du programme de réhabilitation du Plan de sauvegarde - Approbation des conventions de financement

Intervention(s) : Mme PANTEL, M. PINEL, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions de financement entre la Ville de Grenoble et les syndicats de copropriétaires de l'arlequin dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Villeneuve Village Olympique et du plan de sauvegarde des copropriétés ;**

**- d'approuver le versement aux syndicats de copropriétaires de l'arlequin :**

**- d' une subvention de 191 079 € pour les aides aux travaux ;**

**- d' une subvention de 905 394 € pour les aides aux propriétaires occupants les plus modestes ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de financement telles que soumises en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**VOEU N° 80-(28196)** - VOEU - Affirmant l'engagement continu de la ville de Grenoble envers les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et le soutien au traité de non-prolifération des combustibles fossiles déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : Mme BACHER, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. SIX, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est adopté à l'unanimité :  
Pour : 49 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :  
Pour : 8 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.**

**Un amendement est présenté oralement par Mme CHALAS, celui-ci est repoussé :  
Pour : 10 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Le Conseil municipal de Grenoble appelle le gouvernement Français :**

- à soutenir l'initiative d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ;
- à ne plus soutenir directement ou indirectement aucun investissement dans les combustibles fossiles ;
- à affirmer son engagement envers les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de réduction des GES tels que demandés par le GIEC, et à engager les mesures nécessaires pour les atteindre.

**Voeu adopté à l'unanimité**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**VOEU N° 81-(28197)** - VOEU - Relatif à la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires pour assurer la qualité d'enseignement à destination des élèves et améliorer les conditions de travail des personnels de l'Education nationale dans les écoles grenobloises déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme GARNIER, M. PINEL.

**Un amendement est présenté oralement par le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :  
Pour : 54 - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**M. le Maire suspend la séance à 19H44 à la demande de M. CARIGNON.  
Reprise de la séance à 19H56**

**Aussi, le conseil municipal de Grenoble demande au Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de :**

- **octroyer tous les moyens humains, avec un statut de fonctionnaire d'Etat, nécessaires pour garantir la qualité d'enseignement à laquelle ont légitimement droit les élèves scolarisés dans les écoles de notre ville,**

- **prendre toutes les mesures permettant de répondre aux aspirations des personnels dont il a la charge en matière d'amélioration de leurs conditions de travail, et de revalorisation du métier d'enseignant,**

- **garantir un protocole sanitaire plus stable et une information directe sur ses évolutions, pour les directions d'école mais aussi les collectivités locales, avec un laps de temps avant sa mise en œuvre,**

- **maintenir les moyens humains nécessaires dans toutes les écoles et notamment celles des quartiers populaires, alors même que ces écoles sont déjà fragilisées par un manque de personnels du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté),**

- **rappelle sa demande de fin du classement en REP selon le seul critère du collège de rattachement mais bien sur les spécificités du quartier d'école, afin d'ajuster plus finement les moyens alloués.**

**Voeu adopté à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**VOEU: pour l'interdiction du port du burkini dans les piscines publiques Déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

Intervention(s) : Mme BERANGER, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BACK, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO.

**Voeu repoussé**

**Pour : 9**

**Contre : 44 Grenoble en commun**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**Ne prennent pas part au vote : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**DELIBERATION N° 8-(24973) - DEMOCRATIE LOCALE - Engagements pour un territoire participatif.**

Intervention(s) : Mme BOER, M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le texte « Engagements pour un territoire participatif » tel qu'annexé à cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- d'intégrer pleinement le travail de création d'une plateforme numérique de participation avec Grenoble-Alpes Métropole.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 9-(27870) - VIE DES ASSOCIATIONS - Organisation du Forum des Associations 2022.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en œuvre du Forum des Associations 2022 ;
- de fixer le montant du droit d'entrée des associations participantes au Forum des Associations 2022 à hauteur de 20, 35, 50 ou 70 euros selon grille tarifaire établie ;
- d'approuver la convention-cadre d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et les associations participantes au Forum des Associations 2022 ;
- d'approuver la convention-type de partenariat pour les partenaires de l'évènement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune des conventions susvisées ;
- d'approuver la gratuité d'un espace stand pour des associations partenaires ;
- d'autoriser le remboursement des droits d'entrée, dans les conditions énoncées.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 10-(27944) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité, présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 11-(27945)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné qui prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 14 000 € au titre de l'année 2022, et d'une subvention de projet de 2 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-(27938)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association le CUB ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;
- d'attribuer à l'association le CUB, une subvention de fonctionnement de 42 500,00 € pour l'année 2022.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-(27923)** - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide pour la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 2 050 € réparti entre les sept candidat(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 14-(27926)** - EDUCATION - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des enfants grenoblois scolarisés en classes ULIS à Seyssins pour l'année scolaire 2020-2021 et de Saint Marcellin pour l'année scolaire 2021-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement au titre des enfants grenoblois scolarisés dans les classes ULIS entre la commune de Seyssins et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2020-2021 (annexe 1) ainsi que ceux de la convention entre la commune de Saint-Marcellin et la ville de Grenoble au titre de l'année scolaire 2021-2022 (annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(28022)** - EDUCATION - Remboursement du prépaiement des repas non consommés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le remboursement des sommes avancées sous forme d'un mandat administratif, étant précisé que 107 familles sont concernées pour un montant total dû de 1569,47 € (liste en annexe 1).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(27927)** - EDUCATION - Attribution des récompenses décernées aux candidat(e)s dans le cadre du concours Prix Belin 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le règlement du concours Prix Belin 2022, ainsi que les montants des récompenses aux candidats et ce conformément aux décisions du classement qui auront été arrêtées par les membres du jury et validées par le(a) président(e) de jury.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(28038)** - EDUCATION - Convention d'accueil des enfants de la commune de la Tronche à l'école primaire publique Porte Saint Laurent de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention d'accueil d'élèves de La Tronche à l'école Porte Saint-Laurent ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(27803)** - SPORT - Mise à disposition par Grenoble-Alpes Métropole d'un terrain de baseball situé au parc de l'île d'Amour auprès de l'association Grenoble Baseball et Softball, et entretien de l'équipement par la ville de Grenoble - Convention tripartite entre la Métropole, la ville de Grenoble et l'association.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions de la convention tripartite à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition gratuite d'un terrain sportif par la Métropole et le traçage et l'entretien de celui-ci, également à titre gracieux, par la Ville ;**
- **de dire que cette convention est conclue pour quatre ans à compter de sa date de notification ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(27702)** - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif et subventions dans le cadre du fonds COVID.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(27793)** - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France - Conventions d'occupation du domaine public avec Décibels Productions et avec Fat of War.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Fat of War pour l'organisation du French Wargame Day les 25 et 26 juin 2022 ;**
- **d'approuver la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société Décibels Productions pour l'organisation du concert de Ninho le 15 avril 2022 ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 21-(27845)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariats pour l'organisation de projets pédagogiques du Conservatoire entre la ville de Grenoble et les associations Barbarin & Fourchu, Projet Bob, MJC Prémol, Groupe Emile Dubois, et Concours International de Musique de Chambre de Lyon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Barbarin & Fourchu et la ville de Grenoble (annexe 1) pour la participation de deux classes d'élèves du Conservatoire à l'évènement « musique en robe de chambre » le dimanche 13 mars 2022 et le dimanche 29 mai 2022 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Projet bob et la ville de Grenoble (annexe 2) pour l'organisation d'un concert des élèves du département musiques actuelles dans la salle de concert la Bobine le lundi 16 mai 2022 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association MJC Prémol et la ville de Grenoble (annexe 3) pour la co-programmation au théâtre Prémol du concert « Country music, retour au pays » dans le cadre de la saison des enseignants le vendredi 20 mai 2022 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Groupe Emile Dubois et la ville de Grenoble (annexe 4) pour la participation d'un groupe d'élèves du Département danse du Conservatoire au Festival « Uriage en danse » le samedi 2 juillet 2022 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Concours International de Musique de Chambre de Lyon et la ville de Grenoble (annexe 5) dans le cadre de la « Journée du Violoncelle » le 11 juin 2022 à Lyon ;**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BACHER, Mme BRETTON.**

**DELIBERATION N° 22-(27844)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat pour l'organisation de projets pédagogiques de l'ensemble de saxophones du Conservatoire entre la ville de Grenoble et les associations Tous'azinotes, Musiques en liberté et l' Harmonie de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Tous'azinotes et la ville de Grenoble pour la participation de l'ensemble de saxophones au concert du 26 mars 2022 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Musiques en liberté et la ville de Grenoble pour la participation de l'ensemble de saxophones au concert dans le cadre de l'événement « Osez la musique » dans le parc de Gières le 12 juin 2022 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Harmonie de Grenoble et la ville de Grenoble pour la participation de l'ensemble de saxophones au concert dans la salle Messiaen le 15 mai 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme GARNIER, M. HABFAST, Mme LHEUREUX.**

**DELIBERATION N° 23-(27850)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariats pour l'organisation de projets pédagogiques entre la ville de Grenoble et la Régie de Programmation Artistique et Culturelle La Rampe et la Ponatière (REPAC), ainsi que pour l'organisation du projet pédagogique Altissimo entre les communes de Grenoble, Eybens, Domène, Saint-Martin-d'Hères, Meylan et Voreppe, le SIM Jean Wiéner et les associations Ensemble Musical Crollois, le Centre Musical Accords et A cordes et vous.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Régie de Programmation Artistique et Culturelle La Rampe et la Ponatière (REPAC) et la ville de Grenoble pour l'organisation de classes de maître et de répétitions publiques lors des saisons 2021-2022 à 2023-2024 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes de Grenoble, Eybens, Domène, Saint-Martin-d'Hères, Meylan et Voreppe ainsi que le SIM Jean Wiéner et les associations Ensemble Musical Crollois, Centre Musical Accords, et A cordes et vous et la ville de Grenoble pour l'organisation de concerts d'alto dans le cadre du projet Altissimo le 21 et 24 mai 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-(27438)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum et Musée de Grenoble - Renouvellement des conventions de partenariat avec la société publique locale M TAG.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir entre la ville de Grenoble et la société publique locale M TAG ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(27887)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mise à disposition des espaces au bénéfice du Ministère des Solidarités et de la Santé pour l'organisation d'une réunion des ministres de la santé de l'Union Européenne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice du ministère des Solidarités et de la Santé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 26-(27859)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble » (SAMG) pour la période 2022-2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble », jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-(27941)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) Franz Fanon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec le CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) Franz Fanon ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(27871)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention d'action culturelle avec la SOFIA dans le cadre de l'attribution d'une subvention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'action culturelle entre la ville de Grenoble et la société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(27860)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancien musée de peinture au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(28027)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Modification de la délibération tarifaire 2021-2022.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Théâtre municipal, en annexe, incluant les prix TTC plein tarif et les tarifs réduits.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 31-(27857)** - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels : Attribution de subventions : conventions et avenants financiers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexes 1 ) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;**
- **d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme LE BRET, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 32-(27858)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Espace 600.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice de l'association Espace 600 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 33-(27249)** - LOGEMENT - Avenant à la convention partenariale avec le CAUE pour l'accompagnement et la réalisation d'une charte de l'habitat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet d'avenant à la convention partenariale avec le CAUE de l'Isère pour l'accompagnement à la réalisation d'une charte de l'habitat pour un montant de 5 040 € ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention partenariale avec le CAUE de l'Isère pour l'accompagnement à la réalisation d'une charte de l'habitat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-(27897)** - URBANISME AMENAGEMENT - Contrat de relance du logement avec l'Etat pour 2022

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. BEN-REDJEB, M. JUVEN

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver que la ville de Grenoble se porte volontaire au contrat de relance du logement avec l'État pour 2022 ;
- d'approuver les objectifs de logements autorisés définis pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-(27909)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île : Sortie de portage - autorisation donnée à l'EPFL-D de céder la parcelle cadastrée section IM 13 sise 1 rue Eugène Bousant à la SEM InnoVia

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la sortie de portage de la parcelle cadastrée IM13 sise 1 rue Eugène Bousant (impasse du Vercors) d'une superficie de 770 m<sup>2</sup> au bénéfice de la SEM InnoVia au prix fixé par l'EPFL-D soit environ 1 023 159 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(28024)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île – Autorisation donnée à la SEM InnoVia de céder à l'euro symbolique le tènement dit « 2A » (parcelle cadastrée AI 349p) dans le cadre de l'échange foncier avec le CEA sur le secteur Vercors

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Presqu'île, la cession à l'euro symbolique par la SEM InnoVia au CEA, du tènement 2A d'une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AI n° 349, teinté en rose sur les plans fonciers en annexe, situé en bordure de l'entrée sud de la contre allée ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(27876)** - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade : Autorisation d'acquisition du réseau d'exhaure auprès de Grenoble Habitat

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'acquisition du réseau d'exhaure de l'Esplanade auprès de Grenoble Habitat, pour un montant de 108 978 € TTC correspondant au coût de l'ouvrage (191 190 € TTC) déduction faite de la participation de la Ville depuis 2018 (82 212 € TTC) ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-(27877)** - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade : Autorisation de cession du réseau d'exhaure à Grenoble-Alpes Métropole

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la cession du réseau d'exhaure de l'Esplanade à Grenoble-Alpes Métropole, pour un montant de 191 190 € TTC, en application de la convention financière délibérée au Conseil municipal du 5 novembre 2018 ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 39-(27943)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert autorisation de signer une convention de portage définissant les modalités de mise en vente du bien 61 rue des Alliés avec l'EPFL-D et autorisation de céder la propriété cadastrée EP 3

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la mise sur le marché immobilier et la cession par l'EPFL-D de la parcelle cadastrée section EP 3 d'une superficie de 434 m<sup>2</sup> environ sise 61 rue des Alliés à Grenoble ;**
- **de s'engager à financer, auprès de l'EPFL-D, le reste à charge éventuel du déficit du portage dans la limite de 60 000 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de portage, d'une durée de 24 mois, définissant les conditions de mise sur le marché de l'immobilier de la propriété et tout document s'y rapportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 40-(27846)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC FLAUBERT - autorisation de conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) entre la SPL SAGES et l'association « LE BAR RADIS »

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. le Maire, Mme BELAIR, Mme CHALAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de rapporter la délibération n° 15-(18277) du Conseil municipal du 08 juillet 2019 ;**

- d'approuver l'autorisation accordée à la SPL SAGES de signer le Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) avec l'association le Bar Radis ou toute autre personne qui s'y substituerait aux conditions définies ci-après :
- un loyer annuel de 50 000 € hors taxe et hors charges,
- complété d'un loyer variable conditionnel. Le loyer variable ne sera dû qu'à condition que le chiffre d'affaire annuel dépasse 900 000 € HT. Dans cette hypothèse, le loyer variable sera fixé à 50% de la fraction du chiffre d'affaires dépassant les 900 000 € HT. Il sera plafonné à 30 000 € hors taxe et hors charges par an et sera déterminé chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail,
- une franchise de loyer de 6 mois à compter de la date d'ouverture du bar-restaurant.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit bail, joint en annexe de la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Ne prend pas part au vote : 1 Avenir Ensemble en Confiance (M. SIX)**

**DELIBERATION N° 41-(28065) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC BOUCHAYER-VIALLET – Ilot M - Désaffectation et déclassement de tènements à céder à la SEM INNOVIA.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le constat de la désaffectation du domaine public communal des emprises foncières à détacher de la parcelle cadastrée section IN n°124, ainsi que des volumes en tréfonds et en surplomb qui résulteront de la division de cette parcelle, destinés à la cession au profit de la SEM INNOVIA, conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'approuver le prononcé du déclassement du domaine public communal de ces emprises et volumes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 42-(26600)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné - Acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble et approbation de la mise à bail emphytéotique consenti à l'association les Ami.e.s du 38.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. le Maire, Mme BOER, Mme ROCHE, Mme CHALAS, M. SIX, M. PINEL, Mme CENATIEMPO, Mme DESLATTES, M. FRISTOT

**Un amendement est déposé par le groupe Grenoble en commun , celui-ci est adopté :**

**Pour : 44 – Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acter la pérennisation du centre social Tchoukar dans son implantation actuelle ;
- d'acquérir auprès de l'EPFL-D, le bien situé 38 rue d'Alembert, cadastré section IO n°79 pour un montant de 332 432,36 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte d'acquisition ;
- d'approuver la mise à bail emphytéotique à signer avec l'association les Ami.e.s du 38 pour une durée de 40 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 3 967 €, dont la première annuité sera reportée et lissée sur les années suivantes, de sorte que le montant de la redevance à partir de la deuxième année du bail jusqu'à son terme sera de 4066,17 €, et la réalisation de travaux de sécurisation et d'entretien du bâtiment, à hauteur de 460 000 € avec une clause de rencontre-pourparlers à partir de la 16ème année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au bail emphytéotique, et notamment l'acte notarié.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 43-(27880)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Urbanisme tactique : insertion au dispositif d'urbanisme tactique des bâtiments « ex-lycée Jean Jaurès » et « ex-antenne 5 »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'insertion du bâtiment dit « ex-lycée Jean Jaurès » au dispositif d'urbanisme tactique de la collectivité,**
- **d'approuver l'ajout de ce bâtiment à l'Agenda d'Accessibilité programmée de la collectivité,**
- **d'approuver l'insertion du bâtiment dit « ex-antenne 5 » au dispositif d'urbanisme tactique de la collectivité,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces démarches.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**DELIBERATION N° 44-(27884)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition gracieuse de bureaux à l'Hôtel de Ville au Groupement d'Intérêt Public "Agence Grenoble Capitale Verte Européenne 2022"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de 12 bureaux situés au 4<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville au G.I.P. Agence Capitale Verte Européenne 2022 ci annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 45-(27885)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Remises gracieuses et exonérations exceptionnelles de charges de fluides pour 4 associations suite à condamnation temporaire de l'accès aux locaux : la Compagnie du jour, le Dojo Grenoblois, la Compagnie Les Mutins, Amitié Loisirs et Découvertes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder des remises gracieuses sur les charges de fluides pour :**

**La Compagnie du jour, pour la période du 30/08/2020 au 31/12/2020 pour un montant de 256,08 €.**

**Le Dojo Grenoblois, pour la période du 24/04/2020 au 31/12/2020, pour un montant de 116,49€**  
**La Compagnie Les Mutins, pour la période du 24/04/2020 au 31/12/2020, pour un montant de 78,40€**  
**Amitié loisirs découvertes, pour la période du 24/04/2020 au 31/12/2020, pour un montant de 108,84€**  
**soit un montant total de remises gracieuses sur les charges de fluides de ces associations de 559,81€ pour les périodes concernées.**

**- d'accorder des exonérations de charges de fluides pour :**

**La Compagnie du jour, pour la période du 1/01/2021 au 30/07/2021 ( facturation au réel : 5,5 % de la consommation d'eau + 2,25 % de l'électricité + 23 % du chauffage du bâtiment, les consommations n'étant pas encore connues à ce jour)**

**Le Dojo Grenoblois, pour la période du 1/01/2021 au 14/04/2021 pour un montant de 48,21 €**

**La Compagnie Les Mutins pour la période du 1/01/2021 au 24/09/2021 (Facturation au réel au prorata de la surface affectée à l'association (7,7 % du bâtiment) pour l'eau et l'électricité, les consommations n'étant pas connues à ce jour).**

**Amitié loisirs découvertes, pour la période du 1/01/2021 au 14/03/2021 pour un montant de 31,62 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(27878) - ENERGIE - Participation de la ville de Grenoble à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE PEUPLIER organisé par le FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt PEUPLIER de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-(27892) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau des centres-villes durables et de l'innovation de Centre-Ville en Mouvement.**

Intervention(s) : M. PINEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de Centre-Ville en Mouvement pour un montant annuel de 2000 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 48-(27893)** - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation temporaire du domaine public par la société SARL Palais de la Bière, domiciliée au 4 place Victor Hugo.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public communal ci annexée auprès de la société SARL Palais de la Bière, domicilié au 4 Place Victor Hugo à Grenoble, pour une durée de 10 ans.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(27894)** - DOMAINE PUBLIC - Extensions temporaires de terrasses sur stationnement pour faciliter l'application des mesures sanitaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser les extensions de terrasses temporaires jusqu'au 31 décembre 2022 uniquement sur les places de stationnement au droit des établissements.**
- D'appliquer à ces extensions de terrasses, la redevance d'occupation du domaine public prévue à l'article 2002 (terrasse sur stationnement) de l'annexe 1 de la délibération du 8 novembre 2021 concernant l'actualisation des tarifs de droit de place, droits de voirie, redevance d'occupations du domaine public, prestations des espaces verts, désaffichage de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 50-(27770)** - DOMAINE PUBLIC - Organisation de la Foire des Rameaux édition 2022 et fixation des tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver et d'appliquer les tarifs de la Foire des Rameaux 2022 annexés à la présente délibération ;
- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des coûts des consommations d'électricité engagés par la ville de Grenoble pour la Foire des Rameaux 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance – Défense d'Intérêt Professionnel Forains Indépendants, relative au remboursement des coûts des consommations d'électricité avancés par la Ville, annexée à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 51-(26677)** - DOMAINE PUBLIC - Convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(27854)** - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs et de moyens 2022, tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2022 entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour 2022 ;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022, d'un montant global de 44 000 € ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-(27855)** - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 entre la Ville de Grenoble et FNE Isère (France Nature Environnement)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022, d'un montant global de 61 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et FNE Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(27856)** - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 entre la Ville de Grenoble et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022, d'un montant global de 15 000 €,
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(28044)** - ENVIRONNEMENT - Adoption du barème national d'évaluation de la valeur des arbres.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. PINEL, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard .**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard .**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard .**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**– D'approuver l'application du Barème de l'arbre VIE-BED ainsi que ses conditions d'utilisations disponibles sur le site internet [www.baremedelarbre.fr](http://www.baremedelarbre.fr). Il permet de calculer la valeur financière d'un arbre ;**

**– D'autoriser le Maire à émettre un titre de recette correspondant :**

- **Au dédommagement en cas de dégradation des arbres appartenant ou gérés par la Ville de Grenoble, en dehors des arbres métropolitains, sur la base de ce barème ;**
- **Aux montants relatifs aux frais inhérents aux dégâts causés calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 56-(27948)** - ENVIRONNEMENT - Avis de la Ville de Grenoble sur le déclassement des installations nucléaires de base n°36 et 79, exploitées par le CEA de Grenoble, et sur le projet d'arrêté, instituant des servitudes d'utilité publique, sur les parcelles concernées par ces installations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**d'émettre les avis suivants :**

**- sur le déclassement des installations nucléaires de base n°36 et 79, exploitées par le CEA de Grenoble : avis favorable,**

- sur le projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique, sur les parcelles AD 335, 336 et 337, concernées par ces installations, la Ville de Grenoble demande :  
d'une part, une prolongation du suivi des piézomètres au-delà des 10 ans indiqués dans le projet d'arrêté Préfectoral,  
d'autre part, la communication des résultats d'analyses spectrométriques qui permettront de connaître l'activité détaillée par radioéléments des prélèvements les plus significatifs.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(27939)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble relative à l'activité de vaccination pour la période 2022-2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(27865)** - ACCES AUX DROITS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des Avocats, relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitant-es.

Intervention(s) : M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA),
- d'attribuer au Conseil Départemental d'Accès au Droit, une subvention de 15 200€ pour l'année 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(27867)** - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association EPISOL, 2022-2024 relative au dispositif de Paniers Solidaires dans les Maisons des Habitant-es.

Intervention(s) : M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 30 000 euros à l'association EPISOL pour l'année 2022.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-(28055)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.**

**DELIBERATION N° 61-(27714)** - ACTION SOCIALE - Avenant à la Charte conventionnelle pluriannuelle Politique de la Ville, entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant au titre des années 2021 à 2022,

**- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes aux bonifications financières accordées par la CAF de l'Isère.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 62-(27951)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition du local de l'association "Arlequin d'Argile", située au 17 galerie de l'Arlequin pour l'année 2022.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire, Mme PANTEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le renouvellement pour une durée de un an de la convention de mise à disposition du local du 17 Galerie de l'Arlequin à l'association Arlequin d'Argile.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 63-(28032)** - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Pacte de gouvernance et de citoyenneté de la Métropole – Avis du Conseil municipal.

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. PINEL, M. FRISTOT, Mme CHALAS

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 14 – Contre : 44 Grenoble en commun.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance et de citoyenneté de Grenoble-Alpes Métropole, assorti de demandes de modifications exposées dans le rapport de présentation de la présente délibération ainsi que des remarques techniques listées en annexe de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 64-(27978)** - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les statuts de Grenoble-Alpes Métropole tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 65-(28049)** - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à la gestion de la SEM Innovia Grenoble Durablement portant sur les exercices 2014 à 2019.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CLOUAIRE, Mme CHALAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du débat intervenu sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la SEM Innovia Grenoble Durablement pour les exercices 2014 à 2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**DELIBERATION N° 66-(28050)** - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à la gestion de la SPL SAGES portant sur les exercices 2014 à 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du débat intervenu sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la SPL SAGES pour les exercices 2014 à 2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre  
Ne prennent pas part au vote : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 67-(27716)** - FINANCES - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 25 novembre 2021

Intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 novembre 2021**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 52**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 68-(27974)** - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires):**
- **le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale**
- **la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours**
- **en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,**
- **si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 57**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. SABRI).**

**DELIBERATION N° 69-(27911)** - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CENATIEMPO, Mme BELAIR

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Solidarités**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD)	15 200,00
TOTAL ARTICLE	15 200,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Emancipations**

MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	2 500,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	2 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	2 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	6 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 970,00
GRENOBLE BASKET 38	35 560,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	90 850,00
GRENOBLE TENNIS	110 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	52 445,00
<b>KARATE GRENOBLE HOCHÉ</b>	<b>2 000,00</b>
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	5 290,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	70 500,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	12 500,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	3 420,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	6 000,00
ANAGRAMME	8 500,00
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	1 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
CITEDANSE	6 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	103 262,00
COLLECTIF TERRON	3 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	5 000,00

COMPAGNIE LES MUTINS	1 500,00
COMPAGNIE SCALENE	8 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	1 000,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	5 000,00
HADRA	9 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	6 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	7 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	4 000,00
LA PETITE PHILHARMONIE-ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE	1 000,00
LE CHAT DU DESERT	6 000,00
LE GRAND COLLECTIF	14 500,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 900,00
LES COULISSES A RESSORTS	1 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	26 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	20 000,00
MIXLAB	201 974,00
PROJET BOB/LA BOBINE	40 000,00
RETOUR DE SCENE	31 000,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
TERREUR NOCTURNE	1 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	6 000,00
TOUT EN VRAC	4 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	1 703,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 089,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	2 970,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 435,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 682,00
COOP SCOL ANTHOARD	4 012,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 483,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 129,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	4 197,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 177,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 409,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	3 146,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 163,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 905,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	2 046,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	1 607,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 277,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	1 801,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 644,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	2 806,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	1 822,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	3 799,00
COOP SCOL FLORENCE ARTHAUD MATERNELLE	1 146,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 986,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 816,00

COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 245,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	2 780,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 216,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 004,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	1 352,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	2 785,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 887,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 003,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 741,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 275,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	3 568,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	1 359,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 713,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 424,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 594,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	995,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 819,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 683,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 922,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	4 782,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 051,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 290,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 577,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	2 734,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 051,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	2 984,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	2 786,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	5 759,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	1 609,00
COOP SCOL MARIANNE COHN	1 539,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	2 028,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	2 496,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	784,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 260,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 496,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 450,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	2 210,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 159,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 894,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	1 825,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 380,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	3 539,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	2 255,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	14 000,00

## Commission Résiliences

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	1 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 275,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 500,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOM'ACTEURS (PEC) - RESEAU	2 000,00
AMAP ISERE	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI)	61 000,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
LE TICHODROME	10 000,00
LOW-TECH LAB GRENOBLE	2 000,00
LPO AUVERGNE-RHONE-ALPES	15 000,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	44 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	2 000,00

### Commission Solidarités

ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES	4 000,00
ASS BARATHYM	15 000,00
ASS NATIONALE DES CENTRES IVG ET DE CONTRACEPTION (ANCIC)	1 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	42 500,00
COMET	1 000,00
COMMUNIC'ACTION	1 000,00
CONTACT ISERE	800,00
EPISOL	30 000,00
LA PIROGUE	7 000,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	33 000,00
UNI E-S VERSELLES	14 000,00
VIRUS 36	4 000,00
COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT -	20 000,00
CCFD TERRE SOLIDAIRE	

TOTAL ARTICLE 1 551 227,00

TOTAL BUDGET 1 566 427,00

**NB : la subvention en gras, d'un montant total de 2.000,00 €, correspond aux subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.**

### Vote séparé :

- sur l'association Virus 36 :

**Pour : 42 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

- sur le reste de la délibération : Adoptée à l'unanimité

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme LE BRET, Mme PANTEL, M. BACK, Mme MARTIN, Mme DESLATTES, M. PICOLLET.**

**DELIBERATION N° 70-(27895)** - FINANCES - Remboursement par Grenoble-Alpes Métropole à la Ville de Grenoble des sommes perçues au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement des services communs en 2018

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le remboursement par Grenoble-Alpes Métropole de la somme de 73 124,72 euros à la Ville de Grenoble correspondant au montant de FCTVA perçu par la Métropole en 2018 sur les dépenses d'investissement concernant les systèmes d'information et la reprographie**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-(28033)** - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s au titre d'un mandat spécial

Intervention(s) : M. PINEL, M. BACK.

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 9 - Contre : 44 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**- le 11 janvier 2022 à Paris - Bureau exécutif France Urbaine - E. PIOLLE**

**- le 19 janvier 2022 à Paris - Cérémonie à l'occasion de l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Hubert Germain, résistant et homme politique français, dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale - E. PIOLLE**

**- du 20 au 23 janvier 2022 à Kaunas (Lituanie) - Cérémonie d'ouverture « Kaunas - Capitale européenne de la Culture 2022 » - L. LHEUREUX, E. CARROZ, E. PIOLLE**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 72-(28006)** - ADMINISTRATION GENERALE - Transmission d'un mémoire au titre de l'article L2132-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. FRISTOT.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**  
**Pour : 6 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du mémoire déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mesdames Angèle AZZARO et Marie-Pia COUSTANS.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 73-(27804)** - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Sandra Krief dans le cadre des faits décrits ci-avant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 74-(27757)** - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat à titre gratuit pour 2022 : Espace d'Affichage « Grande Bâche » Gare inférieure du Téléphérique

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à titre gratuit jointe en annexe entre la ville de Grenoble et la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille,**
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les accords de partenariats et à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 75-(27390)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accorder une remise gracieuse de dette à ..... pour un montant de 677,26 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 76-(27873)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de la Fédération des services publics CGT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur Eric HOURS auprès de la Fédération des services publics CGT à hauteur de 20 % à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, dont la rémunération à hauteur de 20 % sera remboursée par le biais de la dotation globale de fonctionnement (article 100 de la loi du 26 janvier 1984).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 77-(28067)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformations de postes et précisions sur un emploi.

Intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser les création et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentés au Comité Technique des 25 janvier et 4 février 2022.**
- **d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel sur la fonction de directeur de projet construction : programme d'investissement du plan lecture publique et rénovation de l'hôtel de ville.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 78-(28054)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX

**Le conseil municipal prend acte de l'information.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 79-(27779)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur le Rapport Social Unique (RSU).

Intervention(s) : Mme CHALAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du Rapport Social Unique 2020.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H16**

# **ANNEXES**

## Annexe à la délibération 1-27619

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE suivi	N° MARCHE attributions catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconductif	Procédure	Notificatif du marché
Fourniture de câbles et fils électriques pour la Ville de Grenoble	X	X	21	B	F	B	105	REXEL	38120	SAINT EGREVE	X	22 250,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	24/11/21
Conception et réalisation d'un feu d'artifice pour la Ville de Grenoble du 14 juillet 2021	X	X	21	B	S	M	106	BREZAC	24130	LE FLEIX	26 600,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	14/06/21
Prestations de déménagement de mobilier et matériels pour la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	132	Groupement : L2 MOVING/IAK DEMENAGEMENT	38360	SASSENAGE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	27/12/21
Prestations de service d'assurance	1	Responsabilité civile générale	21	A	S	M	145	SMACL	79000	NIORT	67 342,11	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21
Prestations de service d'assurance	2	Responsabilité civile Maître d'oeuvre	21	A	S	M	146	Assureur : MMA Courtier : EXPERA ASSURANCES	72000	LE MANS	13 190,00	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21
Prestations de service d'assurance	3	Défense pénale des élus et des agents	21	A	S	M	147	SMACL	79000	NIORT	15 959,93	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21
Prestations de service d'assurance	4	Automobile : Flotte automobile et auto-missions	21	A	S	M	148	Assureur : MMA Courtier : ASSURANCE SECURITE	72030	LE MANS	466 565,58	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21
Prestations de service d'assurance	5	Tous risques Expositions-Tous risques Matériels	21	A	S	M	149	Assureur : ALBINGIA Courtier : ASSURANCE SECURITE	69532	LEVALLOIS PERRET	Prime de base : 350,00 TTAC	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21
Prestation de formation professionnelle	1	BAFA (base et approfondissement)	21	A	S	B	150	CEMEA	38800	LE PONT DE CLAIX	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21
Prestation de formation professionnelle	2	Conducteurs de véhicules poids lourds (Permis PL/SPL)	21	A	S	B	151	CESR 38	38120	SAINT EGREVE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21
Prestation de formation professionnelle	3	Préparation à la retraite	21	A	S	B	152	PRAXIS FORMATION	45560	SAINT DENIS EN VAL	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21
Prestation de formation professionnelle	4	Développement de l'efficacité professionnelle	21	A	S	B	153	VR2 FORMATION	31320	AUZEVILLE TOLOSANNE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21
Prestation de formation professionnelle	5	Ecrits professionnels	21	A	S	B	154	ACCESSIT FORMATION	92081	PARIS LA DEFENSE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	1	Terrassement- VRD Espaces verts	21	A	T	M	156	TRV-TP	38400	SAINT MARTIN D HERES	36 296,60	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	16/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	2	Fondations spéciales	21	A	T	M	157	PYRAMID SAS	42500	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	27 438,00	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	3	Démolition maçonnerie	21	A	T	M	158	TDMI	38800	LE PONT DE CLAIX	296 991,51	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	4	Charpente métallique	21	A	T	M	159	IOVINI	38140	RENAGE	59 062,26	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	5	Etanchéité	21	A	T	M	160	ETANCHEITE DAUPHINOISE	38090	VILLEFONTAINE	37 638,38	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	6	Bardages métalliques et panneaux composite	21	A	T	M	161	IOVINI	38140	RENAGE	36 948,03	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	7	Menuiseries métalliques Serrurerie	21	A	T	M	162	IOVINI	38140	RENAGE	153 028,01	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	8	Doublage Faux-plafonds Cloisons	21	A	T	M	163	SASU CO-BERT	69100	VILLEURBANNE	32 153,15	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	9	Menuiserie intérieure	21	A	T	M	164	L'ART DU BOIS	38130	ECHROLLES	64 926,20	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	10	Carrelage Faïence	21	A	T	M	165	CREATION CERAMIQUE POSE	38100	GRENOBLE	49 400,00	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	11	Sol souple	21	A	T	M	166	BAILLY	38170	SEYSSINET PARISSET	12 813,46	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	12	Peinture	21	A	T	M	167	SASU CO-BERT	69100	VILLEURBANNE	62 435,71	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	13	Chauffage- ventilation Plomberie Sanitaire	21	A	T	M	168	ICS	38130	ECHROLLES	199 234,03	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	16/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	14	Electricité	21	A	T	M	169	SNEF	38430	MOIRANS	155 552,97	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	15	Elevateur PMR	21	A	T	M	170	Myd'L	93200	SAINT DENIS	25 925,39	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21
Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS	1	Secteurs 1, 2 et 7 de la Ville de Grenoble	21	A	P	B	171	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	38334	MONTBONNOT ST MARTIN	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	14/12/21
Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS	2	Secteurs 3 et 4 de la Ville de Grenoble	21	A	P	B	172	APAVE SUD EUROPE SAS 38	38431	ECHROLLES	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	14/12/21

Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS	3	Secteurs 5 et 6 de la Ville de Grenoble	21	A	P	B	173	QUALICONSULT	38113	VEUREY VOROISE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	14/12/21	
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	1	Produits d'épicerie issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	176	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	29/11/21	
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	7	Pains et viennoiseries pour la Ville de Grenoble	21	A	F	B	182	PANI	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	29/11/21	
Mission de Contrôleur Technique pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble		Mission de Contrôleur Technique pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble	21	B	P	M	194	SOCOTEC	38434	ECHROLLES CEDEX	15 960,00	X		Prix global et forfaitaire	36	0	p.adaptée_inf.90	20/09/21
Gardiennage des musées	1	Gardiennage du musée de Grenoble	21	A	S	B	195	GROUPE SAG	38640	CLAIX	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adaptée_sup.90	05/01/22	
Gardiennage des musées	2	Gardiennage du musée Stendhal	21	A	S	B	196	GROUPE SAG	38640	CLAIX	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adaptée_sup.90	05/01/22	
Gardiennage des musées	3	Gardiennage de l'ancien musée de peinture	21	A	S	B	197	GROUPE SAG	38640	CLAIX	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adaptée_sup.90	05/01/22	
Location-entretien de bobines d'essuyage textile pour les besoins des services et des écoles publiques de la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	198	MAJ ELIS ALPES	38170	ECHIRROLLES	X	100 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	4	p.adaptée_sup.90	21/12/21	
Vérification, maintenance et fourniture d'extincteurs et RIA pour la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	206	DESATTEL	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X		Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	21/12/21	
Création d'une œuvre d'art pour la salle du conseil municipal dans le cadre de sa réflexion	X	X	21	B	S	M	209	LAURA SELLIES	75018	PARIS	61 666,67	X		Prix global et forfaitaire	12	0	p.adaptée_inf.90	16/12/21
Grenoble Capitale Verte- Prestations de traductions et d'interprétariat Français/ Anglais et Anglais / Français	X	X	21	B	P	B	220	TT AMPLUS	69410	CHAMPAGNE U MONT D'OR	X	80 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	p.adaptée_inf.90	06/12/21	
SITE CLAUDEL - Travaux de climatisation - groupe de production d'eau glacée	1	Climatisation/Tuyauterie	21	A	T	M	223	EOLYA SAS	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	342 824,00	X		Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21
SITE CLAUDEL - Travaux de climatisation - groupe de production d'eau glacée	2	Régulation	21	A	T	M	224	MOROT	38120	SAINT EGREVE	104 709,00	X		Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21
Prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication pour la Ville de Grenoble dans le cadre de l'évènement Capitale Verte Européenne 2022	2	Fourniture, impression et pose de signalétique	21	A	S	B	227	KAZAO	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X	500 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24	0	procédure formalisée	16/12/21	
Fourniture de gants de sécurité et de protection pour les agents de la Ville de Grenoble	X	X	21	B	F	B	240	PROLJANS DISCOURS CABAUD RAA	69200	VENISSIEUX	X	22 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	14/12/21	
Achat de prestations pour la création et la diffusion de vidéos ou de contenus sur le web dans le cadre de l'évènement Capitale Verte	X	X	21	A	S	B	243	WDM DIGITAL	75018	PARIS	X	500 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2	procédure formalisée	26/11/21	
SITE CLAUDEL - Travaux de remplacement d'ouvrants hors service sur châssis extérieurs	X	X	21	A	T	M	245	CARBONERO ISOLATION	38500	LA BUISSE	89 320,00	X		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_sup.90	25/11/21
Maintenance et évolution des modules de SALVIA ENERGIE PERFORMANCE Logiciel de gestion énergétique du parc immobilier de la ville de Grenoble	X	X	21	B	I	B	247	ALTEVA	93300	AUBERVILLIERS	30 000,00	41 000,00	Prix mixtes	12	1	p.adaptée_sup.90	16/12/21	
Fourniture d'un food truck aménagé et équipé	0	Fourniture d'un food truck aménagé et équipé	21	B	F	B	255	SARL PMA LIBERTY MAG	26140	SAINT RAMBERTND ALSON	84 900,00	89 000,00	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_inf.90	17/11/21	
Fourniture de piles, accus et batteries et autres articles de la même famille de produits	X	X	21	B	F	B	261	UPERGY ALL BATTERIES	38120	SAINT EGREVE	9 900,00	X		Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	06/12/21
Maintenance du logiciel Fusion (logiciel de gestion de la préparation des repas pour le service cuisine centrale) et prestations complémentaires	X	X	21	B	I	B	265	SALAMANDRE	31200	TOULOUSE	3987,96	15 000,00	Prix mixtes	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	02/12/21	
Prestations de conseil stratégique en communication et création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour la ville de Grenoble dans le cadre de l'évènement Capitale Verte Européenne 2022	1	Conseil stratégique et actions de communication	21	A	S	B	292	HULA HOOP	69001	LYON	X	200 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	24	0	procédure formalisée	05/01/22	
Piscine du Clos d'or - Réalisation d'une étude énergétique	X	X	21	B	P	M	298	CERENE	38080	L'ISLE-D'ABEAU	36 580,00	X		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	10/11/21
Capitale verte européenne 2022 – dispositif préventif de secours	X	X	21	A	S	M	315	CROIX ROUGE	38000 92100	GRENOBLE	6 246,68	X		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	14/12/21
Hôtel Lesdiguières - Réfection de la façade du perris	X	X	21	B	T	M	322	EURL JP COMBIER	26190	LA MOTTE FANJAS	44 768,00	X		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	15/11/21
Catering Restauration – Cérémonies officielles Grenoble Capitale Verte Européenne 2022	X	X	21	B	F	B	333	AU BON SENS DE METS	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X	25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	13	0	p.adaptée_inf.90	16/12/21	
Réalisation d'un prototype pour une visite virtuelle, guidée et interactive de tombes patrimoniales dans le cimetière Saint Roch	X	X	21	B	S	M	334	UBILINK	38100	GRENOBLE	8 833,34	X		Prix global et forfaitaire	5	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	09/12/01
Bilan quadriennal et plan de crise de l'école Simone Lagrange	X	X	21	B	S	M	339	ANTEAGROUP	69140	RILLEUX LA PAPE	8 850,00	X		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	29/11/21

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	975,00	Modification DPGF		21	B	S	M	257	CDCI	Gymnase Malherbe et Jouhaux : réalisation d'un diagnostic de structure	X	X	p.adaptée_inf.90	22 550,00	03/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 540,00	Modification DPGF		21	B	T	M	322	EURL PJ COMBIER	Hôtel Lesdiguières – Réfection de la façade du parvis	X	X	p.adaptée_inf.90	44 768,00	29/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	-38 621,10	Modification CCTP et DPGF		19	A	T	M	17	PERRINFER	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	11	Serrurerie	p. adaptée_sup. 90	53 885,10	01/12/21
sans incidence financière	0,00	Avenant de transfert	16P1062						SOCOTEC	Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Racine	X	X	p.adaptée_inf.90	13 552,00	08/12/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 620,00	Modification CCTP et DPGF	15P292						SINEQUANON	Relocalisation du Centre de Santé des Géants – mission de CSP5	X	X	p.adaptée_inf.90	6 045,00	02/12/21

**Annexe à la délibération n° 1- 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

2021-1875	Arrêté (10/11/2021)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower, et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 22/09/2021 par lequel le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux concernant la substitution de deux antennes existantes par deux autres antennes distinctes et l'installation de nouveaux équipements techniques sur la toiture terrasse du bâtiment sis 13 rue Ampère à Grenoble.	
2021-1882	Arrêté (15/11/2021)	Me Frédéric PONCIN cabinet CDMF – AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SAS MIAL et portant demande d'annulation de l'arrêté du 16/04/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble a refusé de lui délivrer un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble collectif au 25 Quai Jongkind.	

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1883	Arrêté (15/11/2021)	Me MOLLION CAP Avocats 5 Rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes suivantes : - M. ROSSI devant la Cour administrative de Lyon en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 26/07/2021, rejetant sa requête en annulation de la décision implicite refusant de le réintégrer dans les effectifs de la commune, ainsi que d'indemnisation des préjudices subis pour un montant de 23 197.46 euros - M. SIMON devant la Cour administrative de Lyon en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 26/07/2021, rejetant sa requête en annulation de la décision implicite refusant de le réintégrer dans les effectifs de la commune, ainsi que d'indemnisation des préjudices subis pour un montant de 70 003.68 euros	
2021-1911	Arrêté (22/11/2021)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Free mobile et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 17/09/2021 par lequel le Maire de Grenoble s'est opposé à la déclaration préalable de travaux concernant l'implantation de trois antennes de téléphonie mobile 5G et de faisceaux Hertzien sur la terrasse du bâtiment sis 18/20 place Jean Moulin.	
2021-1926	Arrêté (24/11/2021)	CAP Avocats 5 Rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de la mise en examen de M. et Mme BOUTAFA pour « des faits d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger en France ou dans un état partie de la convention de Schengen en bande organisée » et de l'audience fixée le 6 décembre 2021, devant le Tribunal Correctionnel de Lyon et l'instruction par la Juridiction interrégionale spécialisée dans la lutte contre la criminalité et la délinquance organisées (JIRS).	

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1996	Arrêté (1/12/2021)	Me DELACHENAL 1 Rue Colonel Denfert Rochereau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile vu l'incendie volontaire qui s'est déroulé le 20 novembre 2021 sur une parcelle sise rue des Alliés à Grenoble et vu l'ouverture d'une instruction judiciaire par le Parquet de Grenoble dans cette affaire, et la mise en examen d'un individu pour tentative d'homicide et destruction par moyen dangereux.	
2021-2024	Arrêté (7/12/2021)	SCP DELACHENAL-DELCROIX 1 Rue Colonel Denfert Rochereau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en indemnisation déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. BELMEN.	
2021-2036	Arrêté (9/12/2021)	CAP Avocats 5 Rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La Ville de Grenoble est autorisée à interjeter appel du jugement distinct rendu le 6/12/2021 par la 17ème chambre du Tribunal correctionnel de Lyon, rejetant sa constitution de partie civile à l'égard de Mme BOUTAFA et de M. BOUTAFA (affaire référencée au Parquet de Lyon sous le n° 19127000220), ainsi qu'à saisir le Président de la chambre des appels correctionnels aux fins de recevabilité immédiate de l'appel interjeté.	
2022-0054	Arrêté (11/01/2022)	Me Florian BORG 1 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête au fond et de la requête en référé-suspension déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme BOER et demandant l'annulation et la suspension de la délibération en date du 13 décembre 2021 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Grenoble a accordé à Monsieur Éric Piolle le bénéfice de la protection fonctionnelle afin de pouvoir financer ses frais d'avocat dans le cadre de sa comparution devant le Tribunal Correctionnel de Valence au sujet du dossier de la fête des tuiles	

**III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (13/10/2021)	CEA Grenoble 17 avenue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 09	Projet CEA à Grenoble – construction de deux bâtiments métallo textiles - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  30 100 € HT
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (10/11/2021)	VERKOR, 3 allée du Nanomètre 38000 Grenoble	Projet VERKOR à Grenoble – reconversion et extension d'une halle existante pour l'implantation du Verkor Innovation Center - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  136 740 € HT

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PREEMPTION :**

2021-1827	Arrêté (8/11/2021)		Il est décidé de préempter le bien situé 23 bis rue Anatole France à Grenoble, appartenant à M. REBOISSON aux prix et conditions fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner DIA 38 185 21 01 334, soit 39 000€.	
-----------	-----------------------	--	--	--

**V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUELEMENT D'ADHESION :**

2021-2022	Arrêté (7/12/2021)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Fonda.	
-----------	-----------------------	--	--	--

**VI- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

2021-1934	Arrêté (4/11/2021)	Mme SCHIMICCI Filippa	Cimetière Saint Roch – Titre n°493 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 4/11/2021.	Redevance : 27 553,97 €
2021-1935	Arrêté (9/11/2021)	M. TARANTINI Giovanni	Cimetière Grand Sablon – Titre n°494 – Renouvellement de concession du 7/08/2020 au 6/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-1936	Arrêté (9/11/2021)	M. MICOULIN Sylvain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°495 - Renouvellement de concession du 2/12/2021 au 1/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1937	Arrêté (9/11/2021)	M. PRIZZI Cataldo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°496 - Renouvellement de concession du 1/12/2021 au 30/11/2051.	Redevance : 684 €
2021-1938	Arrêté (9/11/2021)	Mmes BERNARD Marcelle et Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°497 - Renouvellement de concession du 21/06/2020 au 20/06/2035.	Redevance : 312 €
2021-1939	Arrêté (9/11/2021)	M. et Mme BARBET Jean et Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°498 – Nouvelle concession du 9/11/2021 au 8/11/2051.	Redevance : 792 €
2021-1940	Arrêté (9/11/2021)	M. LEVY Léon	Cimetière Saint Roch – Titre n°499 - Nouvelle concession du 9/11/2021 au 8/11/2051.	Redevance : 684 €
2021-1941	Arrêté (10/11/2021)	M. BOVE Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°500 - Renouvellement de concession du 27/10/2020 au 26/10/2035.	Redevance : 312 €
2021-1942	Arrêté (10/11/2021)	Mme IMERI Angéla	Cimetière Saint Roch – Titre n°501 - Renouvellement de concession du 16/12/2021 au 15/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1943	Arrêté (10/11/2021)	Mme BOUVIER Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°502 - Renouvellement de concession du 14/12/2021 au 13/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1944	Arrêté (10/11/2021)	M. RUMOLO Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°503 - Renouvellement de concession du 3/11/2021 au 2/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1945	Arrêté (10/11/2021)	M. MARCHAL Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n°504 - Renouvellement de concession du 29/12/2021 au 28/12/2051.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1946	Arrêté (10/11/2021)	M. GUIEU Jules	Cimetière Saint Roch – Titre n°505 - Renouvellement de concession du 4/11/2021 au 3/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1947	Arrêté (10/11/2021)	M. BERTOLONE Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°506 - Renouvellement de concession du 14/10/2021 au 13/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-1948	Arrêté (10/11/2021)	M. RUYNAT Albert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°507 - Renouvellement de concession du 13/03/2020 au 12/03/2035.	Redevance : 312 €
2021-1949	Arrêté (10/11/2021)	M. PEGUET Gaston	Cimetière Grand Sablon – Titre n°508 - Renouvellement de concession du 8/05/2021 au 7/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-1950	Arrêté (15/11/2021)	Mme FARETRA Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°509 - Renouvellement de concession du 30/05/2019 au 29/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-1951	Arrêté (15/11/2021)	M. BOTTOLIER LEMALLAZ Adolphe	Cimetière Saint Roch – Titre n°510 - Renouvellement de concession du 26/01/2019 au 25/01/2034.	Redevance : 312 €
2021-1952	Arrêté (15/11/2021)	M. PROST Robert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°511 - Renouvellement de concession du 12/11/2021 au 11/12/2051.	Redevance : 1 368 €
2021-1953	Arrêté (15/11/2021)	M. PREVOT Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°512 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1954	Arrêté (15/11/2021)	Mme MANAOU Danièle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°513 - Renouvellement de concession du 12/07/2021 au 11/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1955	Arrêté (16/11/2021)	M. CORNERO Antony	Cimetière Grand Sablon – Titre n°514 - Renouvellement de concession du 21/03/2018 au 20/03/2033.	Redevance : 312 €
2021-1956	Arrêté (16/11/2021)	M. MARMONIER Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°515 - Renouvellement de concession du 22/12/2021 au 21/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1957	Arrêté (16/11/2021)	M. et Mme BAUCHER Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°516 - Renouvellement de concession du 7/12/2021 au 6/12/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1958	Arrêté (17/11/2021)	Mme CHENH Thi Thom	Cimetière Grand Sablon – Titre n°517 - Nouvelle concession du 16/11/2021 au 15/11/2051.	Redevance : 792 €
2021-1959	Arrêté (16/11/2021)	Mme MADELIN Nadège	Cimetière Grand Sablon – Titre n°518 - Nouvelle concession du 16/11/2021 au 15/11/2036.	Redevance : 396 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1960	Arrêté (17/11/2021)	M. et Mme GIVELET Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°519 - Renouvellement anticipé de concession du 9/11/2026 au 8/11/2056.	Redevance : 684 €
2021-1961	Arrêté (18/11/2021)	Mme BERT Lucie	Cimetière Saint Roch – Titre n°520 - Renouvellement de concession du 20/12/2020 au 19/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-1962	Arrêté (18/11/2021)	Mme BOS Germaine	Cimetière Saint Roch – Titre n°521 - Renouvellement de concession du 11/09/2021 au 10/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1966	Arrêté (18/11/2021)	M. IHADJADENE Ali	Cimetière Grand Sablon – Titre n°523 - Renouvellement de concession du 9/12/2021 au 8/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1980	Arrêté (19/11/2021)	M. BURZYNSKI Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°521 - Renouvellement anticipé de concession du 23/05/2023 au 22/05/2038.	Redevance : 312 €
2021-1981	Arrêté (18/11/2021)	Mme BRUNAT Georgette	Cimetière Saint Roch – Titre n°524 - Renouvellement de concession du 15/10/2021 au 14/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-1982	Arrêté (22/11/2021)	Mme VARET Blanche	Cimetière Saint Roch – Titre n°525 - Renouvellement de concession du 16/05/2019 au 15/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-1983	Arrêté (22/11/2021)	Mme BOURGUIGNON Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°526 - Renouvellement de concession du 7/02/2021 au 6/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-1984	Arrêté (22/11/2021)	Mme VARANI Ida	Cimetière Grand Sablon – Titre n°527 - Renouvellement de concession du 14/11/2021 au 13/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1985	Arrêté (22/11/2021)	Mme GENTILIN Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n°528 - Renouvellement de concession du 30/03/2021 au 29/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-1986	Arrêté (22/11/2021)	Mme BONSIGNORE Rosaria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°529 - Renouvellement de concession du 9/11/2021 au 8/11/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1987	Arrêté (23/11/2021)	Mme MOLLARD Marie-Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n°530 - Renouvellement de concession du 17/04/2021 au 16/04/2051.	Redevance : 684 €
2021-1988	Arrêté (23/11/2021)	Mme EYMOND Thérèse	Cimetière Grand Sablon – Titre n°531 - Renouvellement de concession du 5/11/2012 au 4/11/2042.	Redevance : 684 €
2021-1989	Arrêté (23/11/2021)	M. TOCHE Raymond	Cimetière Saint Roch – Titre n°532 - Renouvellement de concession du 24/06/2019 au 23/06/2049.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1990	Arrêté (23/11/2021)	M. et Mme BARBIER Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°533 - Renouvellement de concession du 15/02/2011 au 14/02/2041.	Redevance : 684 €
2021-1991	Arrêté (23/11/2021)	Mme SARRAUTE Laëtitia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°534 - Renouvellement de concession du 10/12/2020 au 9/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-1992	Arrêté (23/11/2021)	Mme SALVAGGIO Stéfana	Cimetière Grand Sablon – Titre n°535 – Nouvelle concession du 23/11/2021 au 22/11/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1993	Arrêté (23/11/2021)	Mme SIFFLET Ginette	Cimetière Saint Roch – Titre n°536 - Renouvellement de concession du 23/11/2021 au 22/011/2036.	Redevance : 312 €
2021-1994	Arrêté (24/11/2021)	M. JACOBY Albert	Cimetière Saint Roch – Titre n°537 - Renouvellement de concession du 31/08/2014 au 30/08/2044.	Redevance : 1368 €
2021-2050	Arrêté (6/12/2021)	M. PREVOT Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°512 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-2051	Arrêté (24/11/2021)	Mme MAFUTA LUISA Elisabeth	Cimetière Grand Sablon – Titre n°538 – Nouvelle concession du 24/11/2021 au 23/11/2071.	Redevance : 1188 €
2021-2052	Arrêté (25/11/2021)	Mme BLONDEL Colette	Cimetière Saint Roch – Titre n°539 – Nouvelle concession du 25/11/2021 au 24/11/2051.	Redevance : 684€
2021-2053	Arrêté (25/11/2021)	M. FASANO Louis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°540 - Renouvellement de concession du 16/04/2021 au 15/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-2054	Arrêté (25/11/2021)	Mme CIALDELLA Angèle	Cimetière Saint Roch – Titre n°541 - Renouvellement de concession du 7/12/2018 au 6/12/2033.	Redevance : 624 €
2021-2055	Arrêté (25/11/2021)	M. MICHELON Aimé	Cimetière Saint Roch – Titre n°542 - Renouvellement de concession du 20/12/2021 au 19/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-2056	Arrêté (25/11/2021)	Mme DAVID Alice	Cimetière Saint Roch – Titre n°543 - Renouvellement de concession du 28/07/2021 au 27/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-2057	Arrêté (29/11/2021)	M. BRION Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°544 - Renouvellement de concession du 3/02/2021 au 2/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-2058	Arrêté (29/11/2021)	Mme MOLLARD Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°545 - Renouvellement de concession du 17/05/2019 au 16/05/2034.	Redevance : 312 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-2059	Arrêté (29/11/2021)	Mme OTTERNAUD Jeanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°546 - Renouvellement de concession du 12/12/2020 au 11/12/2050.	Redevance : 684 €
2021-2060	Arrêté (29/11/2021)	M. GANNER Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°547 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 312 €
2021-2061	Arrêté (29/11/2021)	M. BENICHOU Claude	Cimetière Grand Sablon – Titre n°548 - Renouvellement de concession du 21/12/2021 au 20/12/2051.	Redevance : 684 €
2021-2062	Arrêté (29/11/2021)	M. ANGELIER René	Cimetière Grand Sablon – Titre n°549 – Nouvelle concession du 29/11/2021 au 28/11/2036.	Redevance : 396 €
2021-2063	Arrêté (30/11/2021)	M. BARKA Miloud	Cimetière Grand Sablon – Titre n°550 – Nouvelle concession du 29/11/2021 au 28/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-2064	Arrêté (2/12/2021)	Mme et M. BRUNET Alexis	Cimetière Saint Roch – Titre n°551 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 624 €
2021-2065	Arrêté (2/12/2021)	M. RUFENACHT Serge	Cimetière Grand Sablon – Titre n°552 - Renouvellement de concession du 17/05/2019 au 16/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-2066	Arrêté (2/12/2021)	M. VINCENT Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°553 - Renouvellement de concession du 27/02/2021 au 26/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-2067	Arrêté (2/12/2021)	M. DESCOTE-GENON Gabriel	Cimetière Saint Roch – Titre n°554 - Renouvellement de concession du 28/09/2020 au 27/09/2070.	Redevance : 2 376 €
2021-2068	Arrêté (2/12/2021)	M. AROCA Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°555 - Renouvellement de concession du 27/05/2021 au 26/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-2069	Arrêté (2/12/2021)	M. COLERE André	Cimetière Grand Sablon – Titre n°556 - Renouvellement de concession du 1/11/2021 au 31/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-2070	Arrêté (3/12/2021)	M. et Mme CARRE Serge et Marie-Hélène	Cimetière Grand Sablon – Titre n°557 - Renouvellement de concession du 4/12/2021 au 3/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-2071	Arrêté (6/12/2021)	M. VARESANO Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°558 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 312 €
2021-2072	Arrêté (6/12/2021)	M. MESSAOUDI Djamel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°559 – Nouvelle concession du 6/12/2021 au 5/12/2051.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-2073	Arrêté (7/12/2021)	M. TRUC Fernand	Cimetière Grand Sablon – Titre n°560 - Renouvellement de concession du 28/08/2020 au 27/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-2074	Arrêté (7/12/2021)	Mme ARONICA Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°561 - Renouvellement de concession du 25/05/2021 au 24/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-2075	Arrêté (7/12/2021)	Mme SFORZA Claire	Cimetière Saint Roch – Titre n°562 - Renouvellement de concession du 3/05/2021 au 2/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-2076	Arrêté (7/12/2021)	Mme ROCHE Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n°563 - Renouvellement de concession du 22/10/2021 au 21/10/2071.	Redevance : 1188 €
2021-2077	Arrêté (7/12/2021)	Mme BENT M'HAMED Zohra	Cimetière Grand Sablon – Titre n°564 – Nouvelle concession du 7/12/2021 au 6/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0004	Arrêté (8/12/2021)	Mme DURIEU Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°565 – Nouvelle concession du 7/12/2021 au 6/12/2051.	Redevance : 684 €
2022-0005	Arrêté (10/12/2021)	Mme PUISSANT Yvonne	Cimetière Saint Roch – Titre n°566 - Renouvellement de concession du 29/01/2019 au 28/01/2049.	Redevance : 684 €
2022-0006	Arrêté (8/12/2021)	M. DUTROU Raymond	Cimetière Grand Sablon – Titre n°567 - Renouvellement de concession du 22/10/2021 au 21/10/2036.	Redevance : 312 €
2022-0007	Arrêté (8/12/2021)	M. CRIFO Armand	Cimetière Saint Roch – Titre n°568 - Renouvellement de concession du 31/12/2021 au 30/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0008	Arrêté (9/12/2021)	Mme ARNAUD Jacqueline	Cimetière Grand Sablon – Titre n°569 - Renouvellement de concession du 28/12/2021 au 27/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0009	Arrêté (9/12/2021)	M. et Mme LAMBREY Georges et Paula	Cimetière Saint Roch – Titre n°570 - Renouvellement de concession du 31/12/2021 au 30/12/2036.	Redevance : 624 €
2022-0010	Arrêté (9/12/2021)	Mme SOUNILLAC Adeline	Cimetière Saint Roch – Titre n°571 - Renouvellement de concession du 21/03/2000 au 20/03/2050.	Redevance : 1188 €
2022-0011	Arrêté (10/12/2021)	Mme DORLIN Hélène	Cimetière Saint Roch – Titre n°572 - Nouvelle concession du 10/12/2021 au 9/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0012	Arrêté (13/12/2021)	Mme DUMAS Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°573 – Nouvelle concession du 13/12/2021 au 12/12/2051.	Redevance : 792 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2022-0013	Arrêté (14/12/2021)	M. MASSIAH Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°574 - Renouvellement de concession du 22/06/2021 au 21/06/2071.	Redevance : 1188 €
2022-0014	Arrêté (14/12/2021)	M. JACQUOT Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°575 - Renouvellement de concession du 16/10/2021 au 15/10/2036.	Redevance : 624 €
2022-0015	Arrêté (14/12/2021)	Mme COURTIAL Elisa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°576 - Renouvellement de concession du 5/11/2021 au 4/11/2036.	Redevance : 312 €
2022-0016	Arrêté (14/12/2021)	M. HOUMIME Ahmed	Cimetière Grand Sablon – Titre n°577 – Nouvelle concession du 14/12/2021 au 13/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0017	Arrêté (15/12/2021)	Mme FURMANN Denise	Cimetière Saint Roch – Titre n°578 – Conversion de concession du 15/12/2021 au 14/12/2051.	Redevance : 650,53 €
2022-0018	Arrêté (14/12/2021)	M. BOTTELLI Gilbert	Cimetière Saint Roch – Titre n°579 - Renouvellement de concession du 13/12/2021 au 12/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0019	Arrêté (15/12/2021)	M. VERRI Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n°580 - Renouvellement de concession du 7/12/2021 au 6/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0020	Arrêté (15/12/2021)	Mme COCHAUD Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°581 - Renouvellement de concession du 6/04/2018 au 5/04/2033.	Redevance : 312 €
2022-0025	Arrêté (16/12/2021)	M. SARAFIAN Grégoire	Cimetière Saint Roch – Titre n°582 - Renouvellement de concession du 2/10/2021 au 1/10/2036.	Redevance : 312 €
2022-0026	Arrêté (16/12/2021)	M. ORSET Victor	Cimetière Grand Sablon – Titre n°583 - Renouvellement de concession du 17/01/2021 au 16/01/2036.	Redevance : 312 €
2022-0027	Arrêté (17/12/2021)	M. RAMBAUD François	Cimetière Saint Roch – Titre n°584 - Renouvellement de concession du 16/12/2021 au 15/12/2051.	Redevance : 1368 €
2022-0028	Arrêté (17/12/2021)	Mme REBOUL Erika	Cimetière Grand Sablon – Titre n°585 - Conversion de concession du 16/12/2021 au 15/12/2071.	Redevance : 939,65 €
2022-0029	Arrêté (20/12/2021)	M. ROUSSEL Louis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°586 - Renouvellement de concession du 26/11/2021 au 25/11/2051.	Redevance : 684 €
2022-0030	Arrêté (20/12/2021)	M. VILLARINO Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°587 - Renouvellement de concession du 17/01/2020 au 16/01/2035.	Redevance : 312 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2022-0031	Arrêté (20/12/2021)	Mme POINARD Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°588 - Renouvellement de concession du 24/12/2021 au 23/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0032	Arrêté (20/12/2021)	M. THIBIER Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°589 - Renouvellement de concession du 12/03/2021 au 11/03/2036.	Redevance : 312 €
2022-0033	Arrêté (21/12/2021)	M. DIABY Mamadou Ba	Cimetière Grand Sablon – Titre n°590 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0034	Arrêté (20/12/2021)	M. BESSON Robert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°591 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2071.	Redevance : 1188 €
2022-0035	Arrêté (21/12/2021)	M. SCHNEIDER Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°592 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 21/12/2021	Redevance : 14057,91 €
2022-0036	Arrêté (21/12/2021)	Mme RIONDET Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°593 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0037	Arrêté (22/12/2021)	Mme CARMÈS Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°594 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2036.	Redevance : 396 €
2022-0038	Arrêté (22/12/2021)	MM. RIGARD-CERISON Eugène et Paul et REBUFFET Roger	Cimetière Grand Sablon – Titre n°595 - Renouvellement de concession du 27/08/2020 au 26/08/2035.	Redevance : 312 €
2022-0039	Arrêté (23/12/2021)	M. ARTARIT Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°596 – Nouvelle concession du 22/12/2021 au 21/12/2071.	Redevance : 1188 €
2022-0040	Arrêté (22/12/2021)	Mme HAAS Marie-Joséphine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°597 - Renouvellement de concession du 21/02/2021 au 20/02/2036.	Redevance : 312 €
2022-0041	Arrêté (23/12/2021)	Mme GRAS Mathilde	Cimetière Saint Roch – Titre n°598 - Renouvellement de concession du 9/12/2021 au 8/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0042	Arrêté (24/12/2021)	Mme D'INTRONO Angela	Cimetière Saint Roch – Titre n°599 - Renouvellement de concession du 5/11/2021 au 4/11/2036.	Redevance : 312 €
2022-0043	Arrêté (24/12/2021)	M. BREYSSE Maurice	Cimetière Saint Roch – Titre n°600 - Renouvellement de concession du 14/11/2021 au 13/11/2036.	Redevance : 312 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

**AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022			
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2	avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	12-janv.-21	31-déc.-2023	7 010 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	3 030 €	1 134 €	<b>3 970 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-2023	107 345 €	Organisation du championnat d'Isère Aviron Indoor	41 300 €	0 €	<b>6 000 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	25-janv.-21	31-déc.-2023	43 236 €	Fonctionnement 2022 – Détachement 1er semestre	1 300 €	1 073 €	<b>20 968 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	13-janv.-21	31-déc.-2023	63 630 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	25 470 €	1 170 €	<b>35 560 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	07-janv.-21	31-déc.-2023	89 594 €	Fonctionnement complémentaire 2022	7 000 €	0 €	<b>90 850 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Grenoble Tennis	12-juil.-21	30-juin-2024	142 000 €	Fonctionnement 2022	0 €	592 326 €	<b>110 000 €</b>
			délibération n° 26295 du 12 juillet 2021						
2	avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	07-janv.-21	31-déc.-2023	133 475 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	80 700 €	6 903 €	<b>52 445 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Les Centaures Football Américain	12-janv.-21	31-déc.-2023	9 980 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	4 030 €	0 €	<b>5 290 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2	avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	25-janv.-21	31-déc.-2023	76 500 €	Fonctionnement 2022	0 €	3 560 €	<b>70 500 €</b>
			délibération n° 24644 du 1 février 2021						
2	avenant financier	YETT'S Grenoble Roller Hockey	15-mars-21	31-déc.-2023	5 410 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	1 980 €	0 €	<b>3 420 €</b>
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
<b>Total</b>									<b>399 003 €</b>

**POUR INFORMATION :**  
**TABLEAU RÉCAPITULATIF**  
**SUBVENTIONS PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022 AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AIDES COVID 19**

Nom de l'Association	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		déjà votée	Avantage en nature	proposée
Karaté Grenoble Hoche	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	1 000 €	0 €	2 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>

Nom du spectacle	Date de diffusion	Heure	Lieu	Plein	Moins de 26 ans ; Minima sociaux ; Demandeurs d'emploi ; Personnes invalides	Dernière minute (1)	Moins de 12 ans	Un adulte avec enfants de moins de 12ans	Collectivités ; Groupes de 10 personnes et plus (2)	Organismes Intermédiaires Conventionnés ; MDH ; Convention de partenariat (3)	Collège - Lycée	Ecoles maternelles et primaires
Terres mères	mar 28/09/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Poings	jeu 30/09/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Strip tease & rêve avec revolver	sam 02/10/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Cloc	mer 06/10/2021	18H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 07/10/2021	10H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Jazzoo *	ven 08/10/2021	10H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	ven 08/10/2021	14H30	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 09/10/2021	16H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Le discours	mer 13/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 15/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 16/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
1ère mondiale **	jeu 14/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Ruines	mer 20/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Fête l'amour	jeu 21/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 22/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Edouard II	mar 09/11/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Miracles	jeu 18/11/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 19/11/2021	14H30	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Espace pudique (& angles morts)	mer 24/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 25/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 26/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Et si en plus il n'y a personne	ven 03/12/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 04/12/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Privés de feuilles les arbres bruissent	mer 08/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 09/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 10/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
DIY	mer 15/12/2021	14H30	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 16/12/2021	10H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 16/12/2021	14H30	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 18/12/2021	16H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Gens du pays	mar 04/01/2022	19H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	mer 05/01/2022	10H	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	jeu 06/01/2022	10H	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	jeu 06/01/2022	14H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	ven 07/01/2022	19H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
100m papillon	jeu 06/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Traversées	mar 11/01/2022	10H	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mar 11/01/2022	14H30	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mer 12/01/2022	9H45	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mer 12/01/2022	18H	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Résonance ***	mar 11/01/2022	14H30	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
	mer 12/01/2022	20H	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
	jeu 13/01/2022	20H	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
À la carabine	mer 19/01/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 20/01/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Les flyings	ven 21/01/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Mort d'une montagne	mer 26/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 27/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Pil	ven 28/01/2022	20H	GT	17	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 29/01/2022	20H	GT	17	10	12	-	-	14	8	8	-
Dérappages	ven 04/02/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Rouge Carmin	mar 08/02/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mer 09/02/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 10/02/2022	14H30	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Peau de papier	mer 09/02/2022	10H00	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
	jeu 10/02/2022	14H30	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
	mar 15/02/2022	15H00	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
Syndrôme du banc de touche	mer 02/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
L'amour comme un dieu	ven 04/03/2022	18H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 04/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 05/03/2022	18H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 05/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Dimanche	lun 07/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mar 08/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Cardamome	jeu 17/03/2022	14H30	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 17/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 18/03/2022	10H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
A tous ceux qui aiment se salir en parlant	mar 22/03/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mer 23/03/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Plongées au noir	jeu 24/03/2022	22H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 25/03/2022	17H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 26/03/2022	9H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Les 12 travaux d'Hercule	mer 30/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 31/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Hortense	ven 01/04/2022	21H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 02/04/2022	16h30	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 02/04/2022	21H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	dim 03/04/2022	11H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
La galerie	ven 08/04/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 09/04/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Mac Beth	mer 13/04/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 14/04/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le grand brasier	mer 04/05/2022	19H	Poche / 145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le grand brasier (partie 2)	mer 04/05/2022	21H	145	8	5	6	-	-	7	4	4	-
Les intrépides	sam 07/05/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le chant du crapaud	jeu 12/05/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-

Les tarifs réduits sont accordés sur présentation des justificatifs mentionnés en annexe de la délibération n° 25924 du 14/06/2021, au moment de l'achat des billets. Le tarif « personnes invalides » s'applique également à un accompagnant.

Les personnes pouvant justifier du statut d'encadrant bénéficiaire de gratuités dont le nombre sera déterminé par le Théâtre en fonction de la nature des groupes concernés.

(1) Tarif applicable le jour des représentations une demi-heure avant le début des spectacles, dans la limite des places disponibles.

(2) Tarif "Groupes de 10 personnes et plus" : tarif applicable pour un achat de 10 billets ou plus par représentation avec paiement unique.

(3) Tarif applicable aux organismes sous convention avec la Ville de Grenoble qui font le relais dans le cadre de ses actions culturelles et aux organismes ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal, ainsi qu'aux groupes constitués au sein des Maisons des habitants. Dans ce dernier cas, la MDH, s'engage à fournir une liste nominative des membres du groupe.

\* Pour "Jazzoo", le tarif est de 14 € pour les adhérents du Jazz Club de Grenoble, sur présentation d'une carte en cours de validité.

\*\* Pour "1ère mondiale", le tarif est de 12 € sur présentation d'un billet pour "Fiasco" le 14/12/2021 à la Rampe d'Echirolles.

\*\*\* Pour "Résonance", le tarif est de 12 € pour les adhérents à l'Hexagone de Meylan (sur présentation de la carte) ou sur présentation d'un billet pour "Sisyphus heureux" le 19/05/2022 à l'Hexagone de Meylan.

Dans le cadre du dispositif Les Envoyés, un "Pass 3 spectacles" est proposé à 30 € pour les spectacles "Terres mères", "Poings" et "Strip tease & rêve avec revolver". Soit un montant de 10 € pour chaque billet.

Dans le cadre d'Escapades Danseées, un Pass d'un prix de 2 € est proposé. Il ouvre droit à un tarif à 12 € pour les spectacles "Résonance", "Dérappages" et "Rouge Carmin". Il permet également de bénéficier d'un tarif réduit pour les autres manifestations ou parcours Escapades Danseées ayant lieu dans les salles partenaires. Ce tarif de 12 € pour "Résonance", "Dérappages" et "Rouge Carmin" est également applicable aux usagers ayant acheté un "Pass" dans les salles partenaires.

Pour les spectacles qu'ils organisent, les producteurs des spectacles organisés au Théâtre pourront bénéficier d'un tarif correspondant au tarif "Moins de 26 ans, Minima sociaux, demandeurs d'emploi, Personnes invalides", s'il est contractuellement prévu et, pour un nombre limité de places figurant dans les contrats.

Des gratuités pourront être accordées aux producteurs des spectacles organisés par le Théâtre si elles sont contractuellement prévues ou à toute autre personne sur autorisation de l'autorité territoriale compétente, ou dans le cadre de loteries organisées par le Théâtre municipal sur les réseaux sociaux. Dans ce dernier cas une validation de l'autorité territoriale est également nécessaire et le nombre de places est limité à 10.

**ANNEXE 1**  
**Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 10 janvier 2022**  
**Exercice budgétaire 2022- Tableau récapitulatif**

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRI MOINE	AMIS DU MUSÉUM	<p><b>Activités de mise en valeur des collections et du programme du muséum.</b></p> <p>L'association contribue au rayonnement du Muséum, collabore à la réalisation d'animations afin d'élargir son public, vulgarise les connaissances actuelles sur le monde de la nature, organise des conférences gratuites et ouvertes à tous en soutenant l'exposition annuelle du Muséum via l'organisation de visites de l'exposition, de conférences et d'animations (ateliers) liées au thème de l'exposition.</p> <p>Pour l'année 2022, la programmation se compose de 4 Animations - ateliers, 10 conférences, 10 Journées découvertes en relation avec les sciences de la terre, de la vie et de l'homme, des participations aux manifestations organisées par le Muséum, des visites découvertes du Muséum, du Jardin des Plantes et des serres par d'autres publics, des visites guidées de certaines salles du Muséum (ex parole de terre).</p> <p>Moyens humains : une dizaine de bénévoles, 161 adhérents.</p>	6 000 €			1 931,42 €	7 000 €		6 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	LIVRE	ANA GRAMME	<p><b>Programme d'activités 2022.</b>  L'association a pour but de créer des propositions artistiques et culturelles (événements, créations théâtrales, actions culturelles) en direction des adultes, des jeunes et des enfants ; de promouvoir la langue française et la littérature dans toute leur diversité ; de favoriser l'échange "auteur-lecteur " ; d'encourager la pratique amateur et la créativité ; d'élargir le cercle des lecteurs et des pratiques de lecture, en abordant la lecture sous des formes ludiques et nouvelles ; d'aller à la rencontre de publics diversifiés, y compris fragilisés ou éloignés de la culture, à Grenoble et sur l'ensemble du département ; d'encourager et favoriser la transversalité des disciplines artistiques et créatives ; de s'appuyer sur la littérature pour soulever et éclairer des problématiques sociales, de créer du lien social entre les usagers, les spectateurs, les différentes structures. Programme 2022 : Actions pédagogiques et artistiques en direction des amateurs (toute l'année) ; L'échappée Noire : 1er septembre au 15 novembre ; Dis-moi dix mots qui (d)étonnent : De janvier à avril ; À la Lune (toute l'année 2022) ; Lectures polyphoniques ou presque : Automne ; La Belle Verte : Mars à décembre. Moyens humains : 1,2 ETP. Partenariats : Bibliothèque de Grenoble, CHU, UGA etc.</p>	8 500 €			6 926,83 €	18 000 €		8 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	ASS ÉTUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURES (AEMD)	<p><b>Printemps des poètes 2022</b></p> <p>Le printemps des poètes est un festival autour de la poésie à l'échelle nationale. Chaque année l'AEMD propose une version grenobloise de l'événement. L'édition 2022 se déroulera du 11 mars au 19 mars 2022 dans différents espaces de la ville de Grenoble et de Saint-Martin-d'Hères. Il se compose de 14 événements pluri-disciplinaires : art de la scène, conférence, cinéma, musique, cuisine, science; en lien avec le thème de "l'éphémère". La poésie sera appréhendée sous tous les angles. L'édition 2022 propose des événements participatifs, accessibles et ouverts à tous. L'association co-construit ce festival avec l'aide des acteurs culturels locaux : le Théâtre municipal de Grenoble, Mon ciné, Radio Campus, Crous, l'Ampérage et la Bifurk.</p> <p>Programme du festival :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vendredi 11 mars : Vernissage du festival avec une exposition d'art contemporain d'artistes-étudiants des Beaux-Arts autour de la poésie et de l'éphémère dans la Bibliothèque des Sciences de l'UGA.</li> <li>- Samedi 12 mars : 1. Concert : Participation de quatre groupes de musique de divers genres contemporains autour du thème du festival à La Bifurk. 2. Dégustation gastronomique : Événement gastronomique d'accès libre à la Place Victor Hugo au centre-ville de Grenoble. Le menu proposé sera inspiré dans différents poèmes.</li> <li>- Dimanche 13 mars : Conférence numérique sur Twitch en partenariat avec Radio Campus avec la participation d'un intervenant sur le thème de la poésie dans Kamelott.</li> <li>- Lundi 14 mars : Création d'une poésie grâce à un système d'algorithmes et d'intelligence artificielle avec la participation des étudiants de filière scientifique de l'UGA. 1. Spectacle d'arts vivants au Théâtre Municipal de Grenoble avec la participation de cinq étudiants-artistes de l'UGA.</li> <li>- Mardi 15 mars : Projection à Mon Ciné de plusieurs court-métrages autour du thème de l'éphémère faite par des étudiants de l'UGA avec la participation d'un intervenant pour encadrer le débat.</li> <li>- Mercredi 16 mars : 1. Démonstration de cuisine moléculaire avec les étudiants de Chimie de l'UGA au restaurant universitaire CROUS. 2. Événement convivial de lecture de poésie du monde avec des étudiants internationaux à la Maison de la Création et de l'Innovation de l'UGA.</li> <li>- Jeudi 17 mars : Battle de rap d'improvisation à L'Ampérage</li> <li>- Vendredi 18 mars : 1. Conférence au Théâtre de Poche avec la participation du poète David Christoffel. 2. Clôture du festival/Nuit de la Poésie: Activités et ateliers participatifs d'écriture, lecture et rédaction de poèmes, dîner et petit-déjeuner conviviaux à l'Espace de Vie Étudiante à l'UGA.</li> </ul>	1 000 €				1 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	ASSOCIATION POUR L'AGENCIEMENT DES ACTIVITÉS (AAA)	<p><b>Promotion et diffusion de l'art contemporain</b></p> <p>Descriptif du projet : promouvoir et diffuser l'art contemporain à travers des expositions, éditions, événements, rencontres, à Grenoble et ailleurs en fonction des projets ; soutenir la création artistique contemporaine, proposer divers formats, promouvoir la recherche comme la production et la diffusion, travailler en lien avec des artistes, commissaires d'exposition, théoriciennes, critiques d'art.</p> <p>Lieux : Galerie Showcase, ESAD-Grenoble Valence, autres lieux partenaires en fonction des projets. Programmation novembre 2021 à janvier 2023 de la galerie située angle places aux Herbes et Claveyson : Joana Teule, Triin Tamm, Brigit Arop et Sigrid Liira, Julien Villaret, Benjamin Artola, une rétrospective 2017-2022, Akim Pasquet.</p> <p>Projets éditoriaux : livres d'artistes, essais, catalogues (papier ou numérique).</p> <p>Partenaires : Maison de l'image, Librairie les Modernes, galerie Tracanelli, ESAD GV, UGA (Grenoble) ; Idoine, Solarium Tournant, Elshopo, 5ou6îles, le Cosmodule (Lyon) ; autres partenaires en France (Strasbourg, Annecy, Dijon, Paris) et au-delà (Tallinn, Reykjavik, Saudarkrokur, Amsterdam).</p> <p>Moyens humains : une dizaine de bénévoles sur chaque projet.</p>	3 000 €				4 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	ARTS VISUELS	CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN LE MAGASIN	<p><b>Programme d'activités autour de l'art contemporain.</b>  Mise en place progressive du projet artistique et culturel de Céline Kopp, directrice en poste le 24 janvier 2022.  Les principes de programmation de son projet intitulé "Du jour aux lendemains" sont : diversité, transgénérationnelle, pluridisciplinaire, vivante et accessible / les transitions et les remises en causes profondes de nos systèmes de représentation / démarche d'imagination radicale et généreuse / personnalités extérieures, françaises, locales ou étrangères / partenariats du local à l'international / artistes émergent.es / artistes associé.es / résidences hors les murs / 3 expositions par an / galerie dédiée à l'émergence / oeuvres in situ / dialogue avec les centres d'art nationaux et internationaux prescripteurs.  Pour la directrice, il s'agit de réouvrir l'équipement le plus vite possible et de repenser les lieux avec des artistes (discussion avec Anthea Hamilton). La première exposition montrera ce que le Magasin sera.</p> <p><b>Le montant de participation Ville au Magasin retrouve celui de 2009.</b></p>	90 000 €			199 536,85 €	206 524 €		103 262 € (50 % de l'aide accordée de 206 524 € en début d'année)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	CITÉDANSE	<p><b>Programme d'activités et de recherches chorégraphiques du Collectif Cité Danse.</b> Cité Danse œuvre pour la recherche, la création, la formation et les échanges artistiques dans le champ chorégraphique. Activités organisée en Saison. Jusqu'ici uniquement ouvert aux professionnel.le.s (cf. contraintes covid). Sur 2021 : • Laboratoires de chorégraphes : temps dédié à l'expérimentation. Labo 6 _ du 17 au 21/01/22 - Échauffements + semaine de recherche "de l'écriture personnelle à l'écriture collective (ou l'inverse)" à la Baj'art ; Labo 7 _ du 28/03/22 au 1/03 : Échauffements + semaine de stage "Le corps dans le groupe, incorporer et exclure" au CCN2 ; Labos 8 et 9 en octobre et décembre, en cours de programmation. Le labo de décembre sera proposé aux étudiants de l'UGA // // En amont, 2 jours de préparation proposés à ABC danse pour les chorégraphes intervenants // En 2022, un nouveau temps viendra clôturer les labos de chorégraphes : les "Fenêtres ouvertes". Objectif: donner à voir les étapes de recherche et la diversité de la création chorégraphique, ouvert au tout public. 21/01 19h-21h Baj'art; 1/04 19h-21h CCN2 + oct. et dec. en cours de programmation // Stage : 50 € prix solidaire + 5 € d'adhésion obligatoire + 5 €/séance d'échauffement. • Mix&amp;train (ouvert aux amateur.e.s confirmé.e.s et professionnel.le.s uniquement) temps de partage en studio, pensé comme un espace favorisant la circulation et la rencontre des danseur.euse.s du territoire: échauffement commun, entraînements individuels ou collectifs, partage et mise en commun. 06/01/22 CCN2, 03/02 Baj'art, 24/02 et 07/04 ABC Danse, 05/05 Baj'art, 02/06 et 07/07 ABC Danse // Nouveauté 2022 : "la parole cicule" : temps d'échange libre entre artistes intervenants, professionnels et public. 24/02 "L'entraînement du danseur professionnel" et 02/06 "Processus de création" // 10 € le cycle de 1 à 3 Mix &amp;Train. • Accompagnement et aide à la structuration des jeunes compagnies artistiques: proposition d'un temps de rencontre avec les tutelles (département et Ville de Grenoble) pour échanger à propos des problématiques rencontrées par les jeunes cie, et pour connaître mieux les accompagnements proposés par les partenaires publics.</p>	6 000 €				14 000 €		6 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COLLECTIF TERRON	<p><b>Création Peau de papier, Diffusion des spectacles au répertoire de la compagnie et Actions culturelles.</b></p> <p>La compagnie est membre fondateur du Grand Collectif, quartier de l'Abbaye. Elle fait partie de la Coop doMino qui œuvre au soutien des spectacles jeune public. Peau de papier est sa 4ème création. 1) Création Peau de papier : Les artistes expérimentent sur les possibles du papier. Selon son poids, sa forme, ses différents états, sa couleur, sa sonorité, la matière a une expressivité propre et nous amène dans des univers particuliers. La compagnie pousse son questionnement sur le rôle du public durant les spectacles : comment l'envelopper et nourrir son expérience sensorielle ? L'espace scénique sera modifié pour que le spectateur, au lieu d'avoir une expérience frontale, soit immergé par une expérience plus primitive et complète. 3 semaines de résidence prévues (Cube à Hérisson, Espace 600 et l'Ilyade à Seyssinet). Diffusion : 19 rep de Peau de papier (Cube, Espace 600, Espace Malraux, Festival Puy de Mômes, Théâtre du Vellein, Espace culturel Yzeure, Diapason, L'Ilyade, L'Heure Bleue, Espace Aragon), 20 rep. de Bestiaire végétal (Huningue, La Châlette à Montargis, Le Geyser à Bellerive sur Allier, Salle Dumoulin de Riom, Théâtre du parc Andrézieux-Bouthéon, Espagne, St Vallier), 6 rep du Roi des sables (Jura), 8 rep. Tierra Efimera (Sardaigne, Serbie). Actions culturelles : 15 actions de grande ampleur sont prévues représentant 250h d'interventions : Semaine de la petite enfance en lien avec l'Espace 600 + Intervention dans écoles, collèges et lycées (Lycée Stendhal, Voiron, Vizille, Villefontaine, Seyssinet, Trièves) et nombreuses actions dans le Secteur 5 avec le Grand collectif (Ecole Châtelet, Lycée du Vercors et en lien avec la MDH). Les représentations des spectacles au répertoire du collectif sont généralement accompagnées d'ateliers à destination de différents publics. Obtention d'une résidence sur trois ans, de 2022 à 2024, dans le Trièves, en lien avec le Département. (2022 : 14 000€ Département, 1200€ DRAC pour EAC sur ce territoire)</p> <p><b>Hausse de la subvention : année de création avec forte diffusion prévue + présence renforcée sur le territoire en actions artistiques. Volonté d'un coup de pouce en +</b></p>	2 000 €				9 000 €		3 000 € (dont 1000 € sub exceptionnelle)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<p><b>Créations théâtrales "Ce que je ne te dirai jamais" , "Quand je parle sexualité, je me mouille "et "Les ateliers de l'amour".</b></p> <p>1) Création théâtrale Ce que je ne te dirai jamais: poursuite du travail de mise en scène . Thème de la parentalité. Comment peut-on prendre soin et se (re)construire malgré la violence ? Résidence à l'Ecoutille, au Midi/Minuit, à l'IUT Carrières sociales et l'IFTS</p> <p>2) Création théâtrale Quand je parle sexualité, je me mouille: (Etait prévu sur 2021) - Conférence théâtralisée avec pour objectif de pouvoir le diffuser en priorité dans les structures médico-sociales et créer le débat dans ces établissements. // Spectacle pour 2 comédiennes// Echanges et de débats avec le public après chaque représentation.</p> <p>3) Projet d'action culturel Les ateliers de l'amour avec l'Arche de Grenoble: interventions de 2 comédiennes pro en établissements médico-sociaux sur les thèmes de la vie effective et sexuelle auprès de personnes en situation de handicap. 20 ateliers d'1h30 pour 12 résidents dont 5 ateliers élargis et de partage avec les professionnels et les familles. Finalité sous forme de saynètes avec les comédiens amateurs</p> <p><b>Baisse de la subvention : les 2 créations sont des projets qui ont déjà été subventionnés . Ce que je ne te dirai jamais en 2019, 2020 et 2021 La création Quand je parle sexualité je me mouille était déjà dans la demande 2021 et le projet est entièrement reporté sur 2022.</b></p>	7 000 €			1 483,10 €	9 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	CREARC	<p><b>34e Rencontres du jeune théâtre européen - 1-10 juillet 2022 &amp; activités liées.</b></p> <p>1) 34ème Rencontres du Jeune Théâtre Européen du 1er au 10 juillet 2022 : 15 troupes invitées, 13 pays différents, journée d'ouverture et parade spectacle de clôture sur le mythe scandinave Ragnarok qui traite de la fin d'un monde et de sa renaissance, volonté de faire un lien avec Capitale verte, demande en cours du label. Pendant le festival, les jeunes participeront à 11 ateliers afin de préparer la parade de clôture + prog. de café-débats intergénérationnels. Cette édition prévoit 5 rep au T145, 4 rep. à l'Espace 600, 2 rep au T. Prémol et des temps en plein air dans places et jardins du centre piétonnier. 15 jeunes sont "volontaires culturels" et accueillent les groupes // A l'année, échanges internationaux : séminaires, collaborations avec des festivals européens (Arad, Pécs, Trieste).</p> <p>2) Ateliers de pratiques artistiques et culturelles : 8 ateliers à l'école Jean Macé et locaux partenaires (cause travaux Petit Théâtre), 8 ateliers en décentralisation dont 1 pour jeunes en grande précarité avec le CCAS ds le cadre d'1 appel à projets avec le Dprmt et 1 avc 15 jeunes du service pénitentiaire d'insertion de probation + troupe de comédiens déficients intellectuels - Restitution de tous ces ateliers en juin 2022.</p> <p>3) Création théâtrale : 3 spectacles du CREARC au Petit Théâtre</p> <p>4) A la réouverture du petit théâtre fin janv 22, Pôle Ressources avec accueil de résidences/projets de Cies grenobloises et formations professionnelles. D'ici 2024, projet d'un festival "Théâtre et Handicaps".</p>	30 000 €			25 964,39 €	50 000 €		30 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	<p><b>Accompagnement à la diffusion de la musique baroque.</b></p> <p>Le jardin musical a pour objet de faire connaître la richesse du répertoire baroque dans sa diversité instrumentale et vocale avec des œuvres connues et moins connues. Organisation de concerts de musique baroque par des musiciens professionnels (6 musiciens "permanents" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 janvier 22 : concert grossi de Geminiani (musiciens du Jardin Musical et d'autres invités, 12 musiciens au total), Église de St-Ismier</li> <li>- 6 février : Cantates de Bach avec la soprano Nadia Cury, la mezzo Chrystèle Chovelon, la basse Emmanuel Cury et le chœur Vox Clamans.</li> <li>- 20 mars : Concert Baroque en Bohême avec Christophe Rostand trompette et Antoine Destéphany sacqueboute à l'Eglise Saint François de Sales (Grenoble)</li> <li>- 15 mai : concertos pour viole de Gambe de Johann Gottlieb Graun par Nina Rouyer, Chapelle Sainte-Marie-d'en haut</li> <li>- 12 juin : programme d'airs de Haendel par la soprano Caroline Blanpied et le ténor Sébastien Obrecht au Temple Protestant, Grenoble</li> </ul> <p>&gt;&gt; tarifs concerts : 20 € // prévente 18 € // gratuit pour les moins de 12 ans</p> <p>&gt;&gt; Collaborations pour les chœurs de Grenoble et sa région (chœur Dauphinelle, Terpsichoro, Ensemble vocal de Grenoble, Grand chœur Arcanum) : 5-6 décembre avec Ensemble Vocal de Grenoble (cantates et le 4e concerto brandebourgeois de Bach),</p> <p><b>Montant proposé à la baisse : tarification peu accessible et pas de travail mené dans le sens d'une ouverture à d'autres publics que celui suivant déjà l'association.</b></p>	2 000 €				2 500 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	EXCES	<p><b>Climats de nos vies / Abécédaire judiciaire.</b> Extrait du dossier : "Climats de nos vies. Un abécédaire juridique est une étude et une création sur les procès judiciaires en droit de l'environnement, qui opposent parties civiles -humaines et représentations de non-humains- à des Etats et des multinationales. Il s'agit d'étudier ces procès et leurs arguments, sous forme d'un abécédaire plastique, à exposer sur les colonnes du Muséum de Grenoble, pour interroger et prolonger les formes créatives de ces procès, compris comme scènes juridiques et esthétiques ou s'élabore le droit. Des assemblées de dépositions s'interrogent sur la question de la justice. Les procès et le droit de l'environnement : matières juridiques et esthétiques créatives.". RECHERCHE ET CREATION / MAISON DE LA CREATION : Après 4 séances préparatoires de travail qui réuniront les porteuses, porteurs du projet, ainsi que des étudiant.es en droit, pour sélectionner des entrées préalables de l'abécédaire (février-mars 2022), formaliser une bibliographie de ressources à lire et analyser les principaux faisceaux de droit et créations juridiques depuis les procès environnementaux, interroger les liens entre création artistique, droit et scènes de procès. Il s'agira de rédiger les entrées de l'abécédaire avec les étudiant.es en droit (15 lettres sont envisagées pour 15 installations plastiques au Muséum en février-mars 2022) puis d'organiser une séance de séminaire en public avec invitation de chercheur.es, artistes concerné.es au Muséum de Grenoble pour exposer les premières lettres et entrées (mars-avril 2022) et de réaliser les affiches : graphisme, impression pour les colonnes du Muséum. Moyens humains : 5 artistes, 3 universitaires, 3 juristes et le personnel du Muséum. Partenaires du projet : UGA, Lycée Argouges, association C'est notre affaire à tous, Les Subsistances Lyon, Muséum de Grenoble, Radio 22 et Radio Grésivaudan, Campus Grenoble, La Maison de la création, Agence Office National des Forêts, INSERM, FRAC Marseille et La Belle de mai, Agence Culture Aquitaine.</p>	5 000 €				10 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	HADRA	<p><b>Actions culturelles et accompagnement des amateurs autour des musiques électroniques.</b> Les actions "Trancemission" consistent à faire découvrir et rendre accessible l'univers des musiques électroniques et des arts numériques aux amateurs (DJing, MAO, Beatmaking, ateliers d'écriture, VJing, scénographie, écriture et chant), ainsi que donner des clés pour accompagner et approfondir ces pratiques. L'association met en réseau des artistes amateurs et professionnels, contribue à l'émergence de nouveaux artistes, valorise les créations et la pratique féminine. Souhait pour 22 d'ouvrir davantage les actions aux publics isolés (personnes en situation de handicap, précaires, mineurs isolés) en tissant des relations durables avec les associations en lien direct avec ces publics. Ateliers proposés et partenariats :</p> <p>&gt;&gt; Sound Explorers #5 : journée d'initiation à plusieurs disciplines du spectacle vivant, des restitutions d'artistes accompagnés et d'ateliers menés plus tôt dans l'année, conférence thématique et concerts . &gt;&gt; Workshop scénographie #2 encadré par des artistes décorateurs, VJ et scénographe - restitution à la Bobine (SoundExplorer).</p> <p>&gt;&gt; Workshop MAO /3jours comprenant 12h de formation par 2 artistes-compositeurs MAO (restitution SoundExplorer).</p> <p>&gt;&gt; Sorority : 8 sessions - 10 personnes- tarif d'adhésion (5€)- initiation et approfondissement à la pratique du ouvert aux femmes cis et minorités de genre encadrées par artistes pro. par artistes pro ;</p> <p>&gt;&gt; Bidouillages Sonores : à la MJC Parmentier M.A.O., Beatmaking &amp; Rap, initiation au DJing, scénographie -</p> <p>&gt;&gt; Stage de musique électronique avec la MJC Parmentier :</p> <p>&gt;&gt; Atelier Rap et écriture avec le CODASE . &gt;&gt; ateliers de création des nouveaux spectacles de la BatukaVi- Villeneuve.</p>	9 000 €	2 000 € + 15 000 € (covid)			13 000 €		9 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	JAZZ CLUB DE GRENoble	<p><b>Festival "Grenoble Alpes Métropoles Jazz Festival", actions culturelles et programmation du JazzClub.</b></p> <p>&gt;&gt; 18° édition du Grenoble Alpes Metropole Jazz Festival qui aura lieu du 30 septembre au 15 octobre 2022, à Grenoble et dans une douzaine de villes de l'agglomération, quinzaine de concerts organisés avec une place importante pour les groupes émergents de la région.</p> <p>&gt;&gt; L'organisation de 33 à 35 concerts par saison à la salle Stendhal ( de mi- septembre à mi- juin)</p> <p>&gt;&gt; Actions culturelles : organisation de masters-class (durant le festival, animées par des musiciens professionnels), animations musicales en milieu scolaire (notamment lors de Jazz en lisière) ; Jam Sessions : ouverture de 2/3 sessions ouvertes aux musiciens amateurs le dimanche am, avec mad d'une base batterie, piano, contrebasse avec musiciens professionnels, puis 2/3 jours de residences en fin de saison avec concert de restitution ; Ateliers avec la MJC Allobroges : 1er atelier prévu avec des jeunes de la MJC avec le groupe "Nomades"le 11/02</p> <p>&gt;&gt; "jazz en lisière" : 3/4 concerts dans des villages du département en mai-juin</p> <p>&gt;&gt; Partenariat avec des bars pour la diffusion de concerts</p> <p>Partenariats : CRR (concerts d'élèves lors du Festival), écoles de musique de l'agglomération, JAZZ(RA), MJC Allobroges, CROUS // Tarification : gratuité pour adhérents ; tarif plein : à partir de 15 € ; tarif réduit (10 euros) : étudiants, demandeurs d'emploi, etc.</p> <p><b>Proposition de premier versement: Nombre de dates insuffisantes sur Grenoble pour le Festival. L'association poursuit ses efforts dans le sens d'ouverture vers d'autres publics et pour proposer plus d'actions culturelles, pour le moment, les actions sont encore peu visibles et il paraît pertinent d'attribuer dans un 1<sup>er</sup> temps une partie de la subvention pour encourager l'association à développer ses actions. Un réexamen de la demande aura lieu plus tard dans l'année.</b></p>	10 000 €			2 429,08 €	20 000 €		6 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<p><b>Création théâtrale le Mythologinarium - Suite.</b> Le projet Mythologinarium autour de la mythologie grecque a démarré en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2025. La compagnie travaille par étapes, en élaborant plusieurs formes singulières avant de proposer une création de plus grande envergure en 2025. Le projet est soutenu par plusieurs lieux de l'agglomération grenobloise qui accueillent un ou plusieurs spectacles créés pour l'occasion et qui participent à la production du projet : Théâtre Municipal de Grenoble, l'Odyssée (Eybens), l'Amphithéâtre (Pont-De-Claix), L'espace Aragon (Villard-Bonnot), L'Heure bleue (Saint-Martin-d'Hères), L'Illyade (Crolles), La Vence Scène (St Egrève) = un réseau de salles en soutien qui aide à plus de visibilité, a permis par exemple une date à Région en scène.</p> <p>Créations 2022 : L'Amour comme un Dieu, solo confidences autour de la figure d'Aphrodite // Panique ! recreation musicale théâtrale et chorégraphique hybride qui marquera les débuts de la Cie dans le théâtre de rue // Le Panthéon de Pythie, report et suite du projet en lien avec l'ACCR - Pont-en-Royans, déambulations théâtrales par petits groupes, visites de sanctuaires avec Dame Pythie.</p> <p>Diffusion 2022 : Janv - Les envers du décor, Espace Aragon / Fête l'amour, Le Diapason. // FEV - Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve), pour Région en Scène à Cournon d'Auvergne // MARS - L'Amour comme un Dieu, TMG / Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve), Théâtre des collines à Annecy puis à l'Opéra de Saint-Etienne // AVRIL - L'Amour comme un Dieu, Le Coléo / Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve), l'Equinoxe à la Tour du Pin // MAI - La carriole fantastique de M; Vivaldi, Théâtre du Vellein à Villefontaine / Show must go on, l'Odyssée / Le Panthéon de Pythie, Le Coléo // JUILL - L'infernum Kermes, l'Heure Bleue / Panique! Chalon dans la rue // SEPT Panique! Festival Merci Bonsoir . Certains spectacles créés dans le cadre de ce grand péplum mythologique sont prévus pour pouvoir être mobiles et s'adapter à différents lieux non dédiés. Panique!, le Panthéon de Pythie, Dans les Bras de Morphée, ou encore l'Amour comme un Dieu peuvent être facilement installés hors les murs pour créer des temps forts dans des écoles, jardins, places de marchés, églises, salles polyvalentes, cours d'hôpitaux. Actions artistiques : Par ses actions de médiation et de formation la compagnie va à la rencontre de toutes les générations. Elle les accompagne pour construire et exprimer la pensée, confronter ses idées dans un groupe, échanger pour ouvrir les horizons : ateliers au lycée Stendhal, à l'école P. Dubois de Seyssins, avec les MDH de St Martin d'Hères , Convention tri-partite Espace 600-CHU-Les Gentils pour interventions au service pédo-psy et formation du personnel, Obtention de l'appel à projets avec le Centre Médical Rocheplane (résidence artistique et projets individualisés avec des patients)</p>	7 000 €	3 000 € (invest)			12 000 €		7 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE	<p><b>Actions d'éducation à l'image du cinéma Le Méliès.</b></p> <p>Le cinéma Le Méliès de l'association La Ligue de l'enseignement de l'Isère est un cinéma classé art et essai menant un important travail d'éducation à l'image, notamment à l'attention du jeune public, tout au long de l'année grâce aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole et Cinéma : former l'enfant spectateur (de 4 à 11 ans) par la découverte d'œuvres cinématographiques du patrimoine et contemporaines en salle et, si possible, réalisation d'ateliers de production. Actions de formation pour les enseignants et pour les 31 salles partenaires ; inscription dans le réseau national.</li> <li>- Passeurs d'Images : sensibilisation, ateliers pour les jeunes des quartiers prioritaires et/ou soumis à des mesures de justice animés par des intervenants professionnels qui travaillent en étroite collaboration avec les animateurs. Séances en plein air.</li> <li>- Festival Voir Ensemble : sélection de films pour le jeune public et les adolescents selon des critères artistiques, donnant l'accès au plus grand nombre à des œuvres peu diffusées accompagnées d'actions de médiation pour des enfants de structures socioculturelles et en individuel.</li> <li>- Ciné-animé : création de réseau de partenaires ayant pour objectif commun l'éducation et la formation du jeune public à la compréhension des images; explorer et développer les possibilités culturelles et éducatives offertes par le cinéma.</li> <li>- Cours de cinéma Enfants : découverte de films majeurs (objectif jeune public des quartiers prioritaires).</li> </ul> <p>Toutes les actions couvrent le territoire grenoblois et, pour certaines, celui du département de l'Isère. Moyens humains : 11 salarié.es et 3 services civiques. Données globales : 3 écrans, 524 fauteuils, 5 679 séances, 264 films programmés, entre 150 et 200 000 entrées. Budget du Méliès : 1,198M€.</p>	26 000 €				50 000 €		26 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	ARTS VISUELS	LA MAISON DE L'IMAGE	<p><b>Programme d'activités 2022 autour de l'image.</b> Lieu ressource en éducation à l'image et aux médias, la Maison de l'image programme les Rendez-Vous de l'Image, journées de réflexion et temps de formation pour les professionnels de la communauté éducative au sens large. Chaque année, un thème d'actualité et de société rassemble les partenaires du territoire autour de conférences, table-ronde et ateliers pratiques. Elle organise le Mois de la Photo mettant à l'honneur l'image fixe, avec une exposition principale ayant lieu à l'ancien musée de peinture (en 2020 fermée au public à partir du 30 octobre).</p> <p>La Maison de l'Image est aussi un organisme de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des stages collectifs et formations sont proposés aux individuels adhérents de la Maison de l'Image.</li> <li>- elle intervient sous forme de modules dans le cadre de la formation initiale auprès d'étudiants (IFTS, Universités, IUAG).</li> <li>- elle intervient sur des modules auprès du CNFPT pour les agents des collectivités publiques : dématérialisation des supports, jeux-vidéos, écrans et petite enfance, éducation aux médias et à l'information, éducation à la sexualité en lien avec les images. Elle participe au pôle des ressources numériques porté par la Métropole, contribue au développement du réseau et de formation/accompagnement de projets à l'inclusion numérique.</li> </ul> <p>Depuis 2020, Le studio 97 (ex-labo photo) au Patio, espace dédié aux images, ouvre chaque semaine pour accueillir les jeunes du quartier. Plusieurs Médialabs mobiles sont organisés sur le secteur 6 en vue d'ouvrir des espaces de parole citoyenne. L'objectif étant de donner la parole et ouvrir un espace d'expression aux jeunes, aux habitants et aux familles, de favoriser la fabrication d'images en répondant aux sollicitations des jeunes et en formant les publics à la réalisation d'images de tous types. Cette année 2022, la Maison de l'image sollicite la Ville au fonctionnement, les 50 ans de la Villeneuve, le Médialab, un projet Capitale verte. Moyens humains : 5,8 ETP. Partenaires : structures culturelles, éducatives et socio-éducatives du territoire.</p>	51 500 €	7 000 € (invest)		45 423,92 €	51 500 €		51 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	LIVRE	LA MAISON ÉDITON D'IDÉES	<p><b>Le Fanzine club !.</b>  Le fanzine club 2022 s'inscrit dans une continuité du projet 2021. "Un fanzine est un petit livre fait avec les moyens du bord, un beau moyen de s'exprimer librement et de partager ce que l'on aime." Le fanzine club propose 40 ateliers participatifs en espace public pour les enfants d'âges variés et les parents, habitants la Villeneuve de Grenoble. Les ateliers sont menés sur le parvis du local Enfanzine au 102 place des Géants, dans le parc, devant la Piscine Iris de janvier à décembre, Les samedis après-midi 16h à 18h. Cette année 2022, une nouvelle initiative : 6 ateliers parents enfants en crèches municipales et un fanzine pour enfant offert aux enfants de 2 crèches (Genêts et Frênes).  Moyens humains : 1 ETP médiatrice, 1 graphiste, 1 service civique et 6 étudiants de l'ESAD GV.  Partenaires : La bibliothèque Arlequin, Le café le Barathym, Association Madame Ruetabaga, ESAD GV, Librairie Les Modernes, l'imprimerie l'atelier Fluo.</p> <p><b>Augmentation de 500€ de la subvention en raison du projet cette année en crèche.</b></p>	3 500 €			5 196,73 €	6 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LA PETITE PHIL HARMONIE	<p><b>Saison 2021-2022 : Pratique d'orchestre amateur encadrée par des professionnels.</b></p> <p>Permettre à des musiciens de se rencontrer et partager dans une activité musicale collective. Orchestre symphonique composé d'une 50taine d'amateurs et d'un 1er violon salarié :</p> <p>&gt;&gt; répétition hebdomadaire et quelques week-end à la salle Morillot. Tarif : 50€/an et 30€/an pour les étudiants</p> <p>&gt;&gt; 4/5 concerts par saison sur un répertoire classique et moderne accessible avec des solistes professionnels (symphonie du nouveau monde, Roméo &amp; Juliette, concerto pour piano de Rachmaninov, symphonie inachevée de Schubert) - 2 concerts les 28/11 et 1/12 et 2 concerts les 21 et 22 mai à la salle O. Messiaen. + 1 concert à La Pléiade à Allevard et 1 au Déclit à Claix</p> <p>Intervenants professionnels : Cécile Ackermann, violoniste salariée, encadrant toutes les répétitions, Hugues de Nolly (pianiste soliste) interviendra sur 4 répétitions et 2 concerts.</p> <p>&gt;&gt; Actions culturelles de l'orchestre de musique de chambre "Lpépino" d'une 10zaine d'amateurs (concert gratuit) : activité en suspend depuis le début de la crise sanitaire.</p> <p>&gt;&gt; Intervention musicale (version réduite de concert) : concert hôpital sud (mars/avril 22)</p>				2 835,96 €	1 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LE CHAT DU DÉSERT	<p><b>Création : Si vous voulez bien passer à table ? (Titre provisoire).</b></p> <p>1) Création Si vous voulez bien passer à table ? (titre provisoire) Imaginée à partir de recettes, de souvenirs gustatifs et de vocabulaire culinaire, Grégory Faive nous invite à savourer ce qui fait le goût d'un repas, que ce soit grâce au plat dégusté, aux personnes avec qui nous le partageons ou au travail exigeant et amoureux de ceux qui l'ont élaboré. Le théâtre, c'est un qui raconte une histoire à un qui est venu l'écouter. La cuisine, c'est un qui prépare un plat à un qui est venu le déguster. Les deux univers habillent le réel pour le rendre plus supportable et il s'y joue quelque chose de précieux dans le rapport à l'autre. La fabrication du spectacle se fera selon 3 axes : la fabrication du repas, le moment du repas, le plat en lui-même. Avec: Grégory Faive montage et mise en scène / Anne Castillo, Bénédicte Lesenne, Kevin Sinesi, Emmanuel Daumas, comédiens (distribution en cours) / Florent Diara, percussions, / Guillaume Novella, son / Mathieu Tomasini, lumières / Lellia Chimento, régie générale. Rencontres avec les habitants sur leurs habitudes alimentaires : Oct 21, déjeuners au T145 / Nov 21 Echanges et stages au T. Prémol / autres temps à élaborer sur 2022. Résidences et coprod : Invitation de la MC2 pour co-production, accueil de répétitions + 3 rep prévues sur 2023/ juin 2021 Laboratoire d'écriture La Maison forte, Vitry les Cluny / 18 au 23 avril 22 à Vitry les Cluny / 25 au 30 avril 22 au TMG / Répétitions en cours d'élaboration au Grand-Angle / Octobre 2022 à l'Espace Malraux. Et aussi : Les bouchées doubles - Emissions pour radio-campus en co-prod avec le TMG : 5 émissions théâtre-culinaires, un pont entre le spectacle vivant et la cuisine, une rencontre entre deux corps de métiers qui ne sont pas sans se ressembler. 2) Action culturelle dans le cadre de la résidence au Pays Voironnais : On n'a toujours pas trouvé de baleine au fond du lac de Paladru : 5 semaines d'ateliers d'écriture avec l'auteure Laetitia Cuvelier et Gregory Faive avec collégiens, lycéens et habitants. Ces écrits serviront aux comédiens de la compagnie pour créer un spectacle déambulatoire des bords du lac aux portes du musée en juin 2022. En mai, lectures théâtralisées par les participants aux ateliers.</p> <p><b>Hausse de la subvention: année de création d'envergure, engagement + fort de soutien sur ce projet qui trouve écho sur 3 grands lieux culturels. (sur 2021 était une aide à la diffusion).</b></p>	5 000 €				8 000 €		6 000 € (dont 1000€ Sub exceptionnelle)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DIVERS	LE GRAND COLLECTIF	<p><b>Résidence artistique du Grand Collectif.</b></p> <p>Dans la continuité du travail effectué en 2020-2021, le Grand Collectif poursuit et amplifie sa résidence quartier de l'Abbaye.</p> <p>En passant de 250 heures à 507 heures d'interventions artistiques, en nouant de nouveaux partenariats : collège Vercors, écoles, nouveaux habitants, en diversifiant les disciplines proposées et en ouvrant les espaces à de nouvelles équipes, en s'appuyant sur les droits culturels et l'appropriation par les habitants des propositions artistiques.</p> <p>Projet Atelier des rêves : 20 personnes / Projet collège : 8 Classes 160 élèves de 5 et 4eme / Projet Le chœur des oiseaux : 60 personnes : une classe de CM2 de l'école de La Bajatière + une classe de CM2 de l'école du Grand Chatelet + un groupe d'habitants (volontariat) / Projet Papier : 3 classes primaire Chatelet / Projet Oser : 20 habitants / La fête : 1000 personnes attendues / Les ouvertures mensuelles : 20 personnes par présentation.</p> <p>Moyens humains mis en oeuvre : Projet Atelier des rêves : Nadine Barbançon photographe et Jérémie Lamouroux, réalisateur / Projet collège : Martin Debisshop, musicien, Guillermo Manzo danseur, Arnaud Auria, photographe, Anne Sophie Bezamat, architecte, Carole Fournier, architecte / Projet Le chœur des oiseaux : Xavier Machault, chanteur, Adrien Chennebault, batteur / Projet Papier : Anne Lemarquis, artiste Terron / Projet Oser : Marie Caroline Conin, musicienne, Malika Ung, podcasteuses, Marie Colomban, réalisatrice / Coordination : résidence, fête et ateliers : Laure Nicoladze, Alice Mellul.</p>	14 500 €				20 000 €		14 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	THÉÂTRE	LES COMPAGNIES RÉUNIES	<p>Accueil de compagnies en résidence de création, stages de formation et de sensibilisation au spectacle vivant par la pratique artistique (théâtre) à des publics éloignés de l'offre culturelle. Création d'une chorale de 30 personnes du secteur 6.</p> <p>25 compagnies (en + des 7 réunies) devraient bénéficier du lieu sur l'année 2022.</p> <p>Les Compagnies Réunies, qui occupent les locaux à l'année, regroupent à ce jour 7 compagnies : Les zinzins (théâtre et musique), Cie Kalem (théâtre), les Harmonies du Néon (musique et installations artistiques dans l'espace public), les 7 familles (théâtre, lecture et musique), Athéca (théâtre en milieu rural), Clara Breuil (théâtre et art thérapie).</p>	2 900 €			51 681,06 €	4 400 €		2 900 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LES COULISSES À RESSORTS	<p><b>Projet clown auprès des usagères du Local des Femmes (femmes sans domicile fixe).</b></p> <p>Depuis 2018, la compagnie Les CoulisSES à Ressorts travaille en partenariat avec l'association Femmes SDF, pour proposer aux femmes sans domicile fixe de Grenoble des ateliers de pratiques artistiques par le biais de la pratique du clown. Ces ateliers permettent de valoriser la parole et plus largement l'expression de femmes en situation de grande précarité. L'enjeu est d'offrir à chaque femme qui le désire l'occasion de s'exprimer largement, et ce, par le biais des "outils" clownesques. En jouant, il leur est permis de transformer le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et sur leurs pairs. En osant devenir actrice, elles développent une confiance en elle-même, en leur capacité de dire et de toucher, de sentir et de créer des liens. Toutes les réalités vécues par les participantes, tant au niveau individuel que collectif, servent de support à l'expression et au processus de recherche de l'état de clown. Professionnels intervenants : Clown et Metteuse en scène Stéphanie Berthet; Photographe Tomas Bozzato; Poète et Slameuse Aude Fabulet.</p> <p>Calendrier : ateliers tous les 15 jours entre janvier et mars // Diffusion (restitution des ateliers : les participantes travaillent sur le montage d'une création qui sera diffusée) le 11 mars au Théâtre 145, après une semaine de résidence au plateau, pour terminer la création lumière notamment.</p>	1 000 €				2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	LES MUTINS	<p><b>Création chorégraphique amateur encadrée par des professionnels - Kintsugi et Renku.</b></p> <p>'Création de spectacle de danse contemporaine pour danseurs amateurs, dirigées par Jackie Simoncelli. Recrutement sur auditions (motivation et soutien parental)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compagnie Les Mutins : 7 danseurs de 12 à 18 ans. Création de Kintsugi. Présentations publiques 30/04/2022 au Théâtre Prémol dans le cadre des soirées de Colette Priou, du 18 au 20/05 (4 représentations - 3 tout public et 1 scolaire) au CDCN le Pacifique ((dates en cours de validation) et à Barraux, dans la cour du fort, en juillet (dates en cours de validation). Répétitions hebdomadaires et stages pendant les vacances scolaires à la salle 150 (Villeneuve) et au CDCN le Pacifique.</li> <li>- Les Bozalpins : 16 danseurs adultes, création de Renku. Répétitions hebdomadaires au Pacifique.</li> <li>- Temps fort de présentations publiques réunissant les deux groupes en mai 2022 au Pacifique.</li> <li>- Captation vidéo des spectacles ou tournage film en extérieur par une vidéaste professionnelle (Mylène ViJette).</li> <li>- Accompagnement d'un jeune danseur en voie de professionnalisation (Noah Deneulun-Rolland) de 19 ans dans la réalisation de sa première création, un solo intitulé Influxion (regard extérieur + aide à la structuration du propos artistique + mise en réseau grâce aux représentations et à son statut de "danseur invité" dans les ouvertures au public de fin d'année.</li> <li>- 7 sorties spectacles dans les salles de l'agglomération, pour développement de la culture chorégraphique.</li> </ul> <p>Professionnels intervenants : Jackie Simoncelli : chorégraphe, directrice artistique ; Diego Lloret et Marie Caro : danseur et chorégraphe; Mylène Vijette : vidéaste et Benjamin Lévêque : vidéaste drone.</p>	1 500 €			1 058,81 €	2 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LES VEILLEURS	<p><b>Programme d'activités de la cie : Ce qui nous rend vivants - Saison 3 (Diffusion - Action culturelle et projet de territoire) et Nouvelle création.</b></p> <p>1) Création : travail au long cours sur une fresque épique qui interrogera le sentiment de morcellement de la société et le refus du désaccord. 34 personnes professionnelles sur cette aventure pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique) qui souhaite réunir sur scène comme dans la salle, différentes générations. La création se déclinera en solos, duos etc. pour s'adapter à d'autres lieux que les salles de spectacle. Travail préparatoire d'écriture dramaturgique en 2022 avec choix d'un-e auteur-e associé-e pour aboutissement en 2023-2024.</p> <p>2) Diffusion : 5 créations seront en tournée, au niveau local, régional et national. Volonté de faire tourner leur répertoire le plus possible : La morsure de l'âne de Nathalie Papin, La migration des canards d'Elisabeth Gonçalves, Tabataba de Bernard-Marie Koltès, Cardamome de Daniel Danis et deux volets de Ce qui nous rend vivant. // Partenariat Printemps du livre : 5 transats pour 5 min de lectures tirées des livres de la programmation dans différents endroits de la Ville. // Future compagnie associée au TMG (2022-2023) amorce sur 2021-2022 avec diffusion de Cardamome et d'une plus petite forme hors les murs pour aller au plus proche des habitants (Collège Fantin Latour, La Pirogue, La Pao).</p> <p>3) Action culturelle et projet de territoire : Emilie Leroux prend pour la deuxième année consécutive la direction artistique de l'Académie Sauvage des Arts au Prunier Sauvage : programme d'enseignement et de création pour 24 enfants âgés de 7 à 17 ans avec une restitution sur le grand plateau du TMG le 17 mai 2022. // Résidence au collège Fantin Latour qui continue d'explorer le cycle de travail « ce qui nous rend vivant » pour 6 classes de 4ème. // Rencontres d'habitants sur leurs lieux de vie pour tisser un réseau solidaire d'accès à la culture, création à cette fin d'une association en parallèle nommée « La Clairière » remplaçant le dispositif Le Cercle des habitants.</p>	10 000 €				15 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE	<p><b>Programmation d'une saison de musique classique à l'Auditorium du Musée.</b> &gt;&gt; Diffusion d'environ 35 concerts de musiques classiques : Cycle "Les Midis en musique" : 8 concerts au moment de la pause déjeuner sur répertoires jazz, classique, musiques du monde // dont 3 "ballades musicales" immergeant au coeur de 3 pays : Russie, Slovaquie et France, rdv mêlant culture, musique et gastronomie ; en partenariat avec DAIE et l'UPEG ; Cycle "Jouer les mots" : 4 concerts pour célébrer l'alchimie entre les mots et la musique en partenariat avec la BMG ; Cycle "Peinture et musique": 2 concerts, 1 conférence et 1 déambulation musicale en lien avec l'exposition Bonnard, 2 concerts et brèves musicales en lien avec l'exposition En roue libre ; les Incontournables (4 concerts) ; "Jeunes talents" (5 concerts) ; Cycle "Nature et musique" : 3 concerts, "La Folle Nuit Nature...llement" en partenariat avec la Folle Journée de Nantes et le CRR et la Nuit européenne des musées ; 3 concerts "Incontournables" ; 4 propositions jeunes publics et famille pour Noël : 1 concert musique et théâtre d'ombres et 3 courts métrages jeune public.</p> <p>&gt;&gt; Tarifs : réduit gratuit à 5€, plein entre 17€ et 25€ en moyenne</p> <p>&gt;&gt; Objectifs : participer à l'activité du musée établissant ainsi des passerelles entre les arts et la musique ; une programmation innovante au-delà de la musique classique ; travail en direction des nouveaux publics amorcé avec plusieurs MDH et MJC de la ville. Equipe : 3 ETP (communication, billetterie, production et administration), 2 bénévoles spécialement affectés sur la question de l'action culturelle.</p> <p><b>Proposition d'un premier versement : suite au constat des années précédentes sur le faible travail d'ouverture vers des publics diversifiés, il a été demandé à l'association de développer ses actions envers les publics (notamment jeune public et public éloignés). Celle-ci a entamé des démarches, qu'il convient d'accompagner sur les prochains mois en parallèle du renouvellement de la convention d'objectifs. Proposition d'attribuer la subvention en deux fois afin d'encourager l'association à poursuivre ses efforts.</b></p>	28 500 €			8 237,26 €	35 000 €		20 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	MIXLAB	<p><b>Programme d'activités de la Belle Electrique de janvier à juillet 2022.</b> L'association Mixlab propose une programmation de musiques amplifiées au sein de la salle La Belle Electrique et fait le choix de défendre une ligne artistique singulière, basée sur des propositions éclectiques s'adressant au plus grand nombre et sur une volonté de faire découvrir des artistes émergent-e-s. Les musiques électroniques et les cultures numériques sont un point saillant de la direction artistique. Les différentes actions de Mixlab :</p> <p>&gt;&gt; <b>Diffusion et soutien à la diffusion dans le champ des musiques actuelles :</b> sur 7 mois de COPD, Mixlab proposera environ 42 dates, 1 à 2 soirées "Impulsions", 1 concert jeune public, 1 ou 2 concert "Now Future" (prog artistes émergent-e-s de la scène électronique), Guinguette Électrique.</p> <p>&gt;&gt; <b>Actions culturelles :</b> 20n de projets prévus : 2 projets petite enfance, 1 avec 1 crèche et classes de maternelle dans le cadre d'1 bébé 1 livre, 1 projet de boom pour famille (création de spectacle-boom avec Loudmila projet) // 5 projets avec des scolaires de la maternelle au collège dont 1 projet avec le dispositif STARTER (élèves de 14/15 ans en situation de décrochage scolaire, création d'une émission radio) // 4 projets avec jeunes ou famille en partenariat avec MJC, Maison des familles (atelier de fabrication de pédales d'effets ; ateliers création visuelle numérique, Vjing ; ateliers culinaires &amp; ateliers initiation artistiques parents-enfants) // 1 projet Séniors "Les Mamies guitare" en partenariat avec MDH chorier (1 semaine de stage pour performance artistique autour de la guitare électrique et écriture avec restitution publique) // 2 projets "santé", 1 concert en extr avec le CHU, des ateliers de compositions de chansons en EPHAD, en partenariat avec CCAS // 3 projets avec structures sociales (Asso Entraide Pierre Valdo, Le Lîeu, Point d'eau) création d'1 dessin animé musical, ateliers chant, découverte de la pratique instrumentale // 2 projets tout public (conférences sur musiques actuelles &amp; soirées projection avec Le Club). &gt;&gt; <b>Accompagnement :</b> Soutien à la structuration professionnelle : accompagner les structures locales dans la production de spectacles ; accompagnement de 3 à 4 groupes locaux dans leurs démarches de professionnalisation : 1 période de travail longue en studio (Clé de Sol et/ou Ciel), 1 semaine de résidence dans une salle partenaire (Ampérage, Bobine, Le Prunier, Le Ciel...), 3 jours de résidences à La Belle Électrique, moyens d'interventions professionnels (coaching, scénographie, technique ou artistique selon le projet), 1 diffusion rémunérée sur le plateau de La Belle Électrique, ateliers spécifiques, à la fois artistiques ou techniques (chaîne du son, MAO, Djing...), mais aussi d'aide à la structuration de projet (formation admin, comm, etc.) ; sessions de résidence-création ponctuelles pour 3 groupes sur l'année (mad 10 j de plateau/saison). + mise à dispo de 3 studios : 1 répétition à la semaine et 2 pour des projets en développement nécessitant, après diagnostic, un besoin structurel reconnu de temps de travail et de création.</p>	15 000 €			Redavance mensuelle pour mad La Belle Electrique 8 014,44 € pour la Clé de SOL	482 000 €		201 974 € (50 % de l'aide accordée de 403 948 € en début d'année)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	PROJET BOB LA BOBINE	<p><b>Programmation et actions culturelles à La Bobine autour des musiques actuelles et du spectacle vivant.</b> Objectifs : s'adapter pour rouvrir les portes de la diffusion et de l'action culturelle, renforcer le rôle central dans l'écosystème grenoblois, remettre le lien social dans les actions</p> <p><b>&gt;&gt; Diffusion, accompagnement</b> à la création : soutenir les artistes émergents tant locaux que nationaux ou internationaux et la création indépendante, scène locale ou régionale représentant 2/3 de la programmation musicale, garantir un accès libre à la culture (prix libre ou gratuit). Saison arts de la rue en période estivale tournée vers les habitants du quartier + focus jeune public. Jauge 300 places, 108 concerts/an sous différents formats (apéro-mix, apéroconcert, concert). Programmation d'évènements divers (environ 6 expo/an, évènements culinaires, conférences, projections, etc.). Tarifs : de la gratuité à 15€</p> <p><b>&gt;&gt; Actions culturelles</b> : La bobinette propose une programmation jeune public à destination des scolaires, structures socioculturelles et familles. Entre 20 et 30 séances pour 10 spectacles programmés. Partenariat école Jules Ferry, ateliers de pratiques, résidences hors les murs notamment au sein de MDH ou école, projet de territoire secteur 5, intervenants identifiés : cie Kekoza, Métrotextuelle, Noémie Brigand, Intermezzo, les Ajt, Cie Qui, Loudmila, Between Atoms, Group Douar, etc. Tarifs : enfants 6€, adulte 8€, tarif groupe 5€;</p> <p><b>&gt;&gt; Accompagnement amateurs</b> : jam, scène ouverte, studio de répétitions à l'heure, newsletter, slam session ;</p> <p><b>&gt;&gt; Accompagnement pro et semi-pro</b> : conseil administratif et artistique, matériel, studio de répétition et de pratique + techniciens à disposition. Publics : Tous publics, secteurs 5, familial, concerts gratuits, etc. Partenariats : Soutenir les projets des associations en leur permettant d'organiser des évènements dans le lieu à des conditions privilégiées. Nombreux partenariats : MC2, Fédélima, RPM, Petit Bureau, Retour de Scène - Dynamusic - MixLab / La Belle Electrique - Le Tympan dans l'Œil - Radio Campus - Hadra - Bass Jump - Arts du Récit - Détours de Babel - Pass Culture - Fedelima - GRAL - Cap Berriat - Et pourquoi pas ? - Festiv'Arts - Grenoble Reggae Orchestra.</p>	40 000 €				80 000 €		40 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p><b>Cuvée grenobloise et Magic Bus &amp; diffusion, soutien aux pratiques et actions culturelles.</b> Retour de Scène est une association de diffusion et d'accompagnement à la création, dont le projet bénéficie d'une diversité des partenariats, des lieux et des formats d'actions autour des musiques actuelles. Le projet s'est transformé et a pris de l'ampleur avec le conventionnement fin 2021. Diffusion : &gt;&gt; environ une 12aine de concerts dans l'agglomération qui privilégient la présence de plusieurs musiciens sur scène, en priorité des artistes locaux. Tarifs moyen: 15€.</p> <p>&gt;&gt; <b>MagicBus</b> : objectif de mettre en avant artistes internationaux et locaux autour des esthétiques de sono mondiale et de world music. Festival ayant lieu au printemps. 15n d'artistes et au moins 4 artistes par soir, 3 soirées mêlant artistes locaux émergents et artistes renommés. Dynamique éco-festival enclenchée depuis plusieurs années. Tarification accessible : 5 € la 1ère soirée dédiée à la scène locale et aux artistes émergents, environ 25 euros les suivantes (programmation alliant artistes internationaux et groupes émergents).</p> <p><b>Actions culturelles &gt;&gt; les micro-live</b>, série de « micro » concerts (duo ou trio, 45 mn) associés à un temps d'atelier et de médiation, gratuits, afin de privilégier la rencontre et la médiation avec les publics en milieu non conventionnel (12 représentations visées et des partenariats avec des structures socio-culturelles)</p> <p>&gt;&gt; <b>le mur du son</b> : action artistique en milieu carcéral (Varce). Soutien à la création des artistes locaux</p> <p>&gt;&gt; <b>la Cuvée Grenobloise</b>, accompagne à l'émergence et favorise la mise en réseau d'une sélection d'artistes locaux (12) repérés via un jury. Parmi les artistes sélectionnés, 8 suivent le programme d'accompagnement dans sa globalité, 4 bénéficient seulement de relais de communication. L'accompagnement se fait via un enregistrement et des concerts et un important volet formation (administratif, artistique et technique) + mise en réseau avec les autres acteurs diffusion et accompagnement du territoire (bilan individuels pour chaque lauréat, « forum de la musique », salons professionnels de type Grand Bureau, Inouis de Bourges, MIMA, Disk'over).</p> <p>&gt;&gt; <b>Développement des activités de formations</b> à destination des artistes en voie de professionnalisation et des bénévoles associatifs (gratuit)-ouvertes aux participants extérieurs (10 à 30€ par formation)- dans le domaine de la professionnalisation dans le secteur musiques amplifiées (7 à 10 par an touchant plus de 40 personnes): techniques et structurantes (régime de l'intermittence, droits d'auteurs, production de concerts...).</p> <p><b>La DAMME.</b> Mutualisation des moyens et des ressources afin de fluidifier l'organisation d'événements culturels par les associations du territoire.</p>	16 000 €	8 000 €	7 000 € (dispo 7)		31 000 €	1 900 € (AAP Inauguration Capitale Verte)	31 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	SCALÈNE	<p><b>Création chorégraphique Si j'étais à ta place, diffusion et 4e édition du festival Ouverture Exceptionnelle en octobre.</b> Création chorégraphique "Si j'étais à ta place" : la pièce fait suite au cycle de performances in situ créées par la compagnie "Une question d'espace" et centre sa recherche autour de la notion d'espace, de place.s. Elle questionne la place des invidus et leur investissement des espaces. // Professionnels intervenants : Manuel Chabanis , chorégraphie et composition, bande-son; Youtci Erdos, assistante à la chorégraphie; Constance Delorme, Lola Potiron, Annelise Pizot, Tom Lévy et Karine Bourgeois: interprètes; Bérénice Giraud, technique // calendrier : 14-15-16/10/21 - présentation d'une étape de travail au 123 cours Berriat, dans le cadre du festival Ouverture Exceptionnelle. Création prévue les 7 et 8/10/2022 au théâtre 145. Résidences à l'Espace Paul Jargot, au Théâtre Prémol, au studio de la Rampe, au Grand Angle et au théâtre 145 à Grenoble. Diffusion : Une question d'espace : résidence en Pays Voironnais et présentation du spectacle + ateliers et petite tournée en milieu rural en cours de discussion // Un pied devant l'autre : calendrier de diffusion en cours de reprise (arrêt suite aux conditions sanitaires). 4e édition du festival Ouverture exceptionnelle, en octobre : Rencontres et échanges entre artistes, équipes, commerçants, habitants, personnels des institutions, partenaires, acteurs culturels, maisons des habitants, agences immobilières, entreprises, publics, artisans. Des équipes artistiques prendront de manière éphémères des magasins aujourd'hui fermés pour en faire des boutiques d'artistes, Des commerces ouverts proposeront des actions inattendues ou exceptionnelles, des habitants circuleront à la rencontre d'un cours Berriat dont l'histoire, les histoires restent à raconter, où des artistes seront à (re)découvrir. Suite à la 3e édition, une boutique au 123 cours Berriat sera investie de manière "pérenne" entre décembre 2021 et novembre 2022. Transmission et médiation : ateliers réguliers au Pacifique CDCN Grenoble et à la MJC Prémol (payants pour les participant-es), 10h d'EAC auprès du Lycée Stendhal (pris en charge par le Pacifique), EAC auprès d'écoles et collèges Pays Voironnais (pris en charge par le Grand Angle) janvier-juin 2021, ateliers au Collège des 6 Vallées et l'EPJ à Crolles de novembre 21 à juin 22 et novembre 22, ateliers autour de la création au théâtre 145 en octobre 2022.</p>	8 000 €	3 000 €			15 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE GRENOBLE	<p><b>Activité de mise en valeur des collections et de la programmation du Musée de Grenoble.</b></p> <p>En lien avec le projet du Musée et son programme d'activités, l'association participe à la diffusion de l'art et de son histoire ainsi qu'au rayonnement de l'établissement.</p> <p>Le programme de la saison comporte : 42 conférences en lien avec l'activité culturelle du musée (Bonnard, Courbet, Champollion, Proust et les peintres, Baisers voulus baisers volés etc.), 9 visites du musée, 2 journées culturelles, 5 voyages, des ateliers d'arts, des journées en musiques avec l'association Musée en musique.</p> <p>Moyens humains : 1,2 ETP, une quinzaine de bénévoles, des conférenciers professionnels. 800 personnes adhérentes.</p>	7 600 €			17 226 ,15€	7 600 €		7 600 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	TERREUR NOCTURNE	<p><b>Le Maudit festival.</b> L'association promeut un cinéma en manque de visibilité, qu'il soit de genre, expérimental, d'auteur, de patrimoine (Masahiro Shinoda, Sidney Hayers, Nicolas Roeg, Kenneth Anger, Jonas Mekas, Adrian Lyne, Peter Sellars, Paul Verhoeven, Karel Zeman, Maxime Lachaud, Sergio Martino, Roy Ward Baker) via l'organisation du Maudit Festival du 18 au 23 janvier 2022 principalement au cinéma Juliet Berto (projections et rencontres). Partenaires : Le Club, Mon Ciné, Cinémathèque, Ciné-club, Radio Campus, L'Ouvre-boîte, L'Avant-scène, Librairie Les Modernes. Moyens humains : une dizaine de bénévoles.</p> <p><b>Le montant de subvention proposée est celui de 2020 (annulation du festival en 2021).</b></p>		500 € (aide covid)			2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	TOUT EN VRAC	<p><b>Création le Dernier Drive-in avant la fin du monde, reprise de Burning Scarlett, diffusion de La cuisinière et médiation culturelle et actions de territoire</b> Créations: Mémoires de la voiture oeuvre collaborative en lien avec les garages et casses de la ville pour interroger cette invention technologique majeure du XXe siècle. Travail de recherche auprès des corps de métier du secteur automobile pour mêler bruits iconiques et témoignages originaux et créer une oeuvre plastique qui servira la scénographie du Drive In. Exposition envisagée au Prunier Sauvage, à la fête des tuiles, au CABLiA et dans le spectacle. // La Micro Parade : composée d'une seule image, scénographiée, théâtralisée et chorégraphiée autour du thème de la Liberté. Volonté d'une création originale et éphémère qui puisse se produire dans différents lieux et circonstances. Les spectacles au répertoire en tournée: Burning Scarlet : Les z'accros d'ma rue - Nevers; Châlon dans le Rue - Châlon sur Saône, Cergy Soit - Cergy; Fest'Art - Libourne; La plage des six pompes - La Chaux de Fonds (Suisse) + tournée 2023-2024 en cours de validation // La Cuisinière: en France et à l'international (Mira Miro - Gent (Belgique); At.tension - Lärz (Allemagne) ²; Sziget festival - Budapest (Hongrie)) + en version Langue des signes française : Boulleret et Verdun // Le Dernier Drive-in avant la fin du monde : un triptyque réuni en une grande soirée. Chaque tableau peut exister en autonomie et peut être programmé indépendamment. Tableau 1 : Way to... , tableau 2 La Grande Séance, tableau 3 Le concert enflammé. Diffusion du tryptique en discussion avec l'Espace Malraux (Chambéry) - report 2021 et la MC2 Grenoble, dans le cadre de Capitale Verte 2022. Autres activités de la compagnie : projets de médiation et d'action culturelle : résidence longue sur le campus et en lien avec d'autres structures culturelles de la ville et autour du projet Tous En Ville (action qui sera menée cette année grâce au coup de pouce vert Capitale Verte 2022). + interventions dans les collèges et lycées autour des techniques d'écritures mais aussi des métiers de la scénographie et de la construction des décors // Dispositif d'accompagnement pour les cles émergentes arts de la rue en Auvergne-Rhône-Alpes: appel à candidat.e.s à l'automne N-1 qui voit le temps du festival Merci Bonsoir, cinq compagnies porteuses d'un projet de création pour l'espace public se présenter à un collège de professionnels des Arts de la Rue. Le collège apporter son expertise artistique et conseille les compagnies émergentes autant sur des aspects de création que de production. Les cles présentent leurs projets dans le cadre du festival (confrontation au public et au collège de professionnels).</p>	4 000 €				10 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	TOUS TRAVAUX D'ART	<p><b>Projet de création 2022 "Aimerions-nous vivre ici ?"</b>  Extrait du dossier "Une équipe d'architectes/scénographes urbains a sollicité le collectif pour être force de proposition dans le cadre d'une recherche/expérimentation préfigurant la transformation d'une place publique.  La place publique en question est au carrefour de plusieurs trajets de jonction (bibliothèque, aire de pic nic, station de tram, sortie du centre commercial, parking et entrée de patinoire, vaccinodrome mais aussi de chemins piétons de traverses, reliant les parcs, les Granges, M.Tohrez, Villeneuve, et Echirolles) Une future "escalé végétale" est en cours d'aménagement. L'enjeu, après enquête et collecte de points de vue d'usagers passants, est de retrouver une fonction de place publique, nécessaire et souhaitée."  Ici-Même propose une série d'actions/recherche/ protocoles artistiques et de créations. A l'écoute du terrain et d'un nouveau récit urbain en cours d'apparition via plusieurs dispositifs de sensibilisation, documentation et de création autour des mutations urbaines avec pour enjeu de filer un projet de création à l'échelle d'un grand territoire, et de donner un sens à l'ensemble tout au long de l'année 2022. Plusieurs modules d'actions et de représentation seront créés et composeront ce projet métropolitain "Aimerions-nous vivre ici ?" : "Température ressentie" ; "On y va à pied ?" ; "Le Verderet" ; "The distance between us" ; "Oh la nuit ! Le temps d'une soupe". Moyens humains : 3 ETP. Partenaires : associations culturelles et sociales de Grenoble</p>	6 000 €			4 800 € redevance	12 000 €		6 000 €	F

**ANNEXE DELIBERATION - FOIRE DES RAMEAUX 2022****TARIFS DROITS DE PLACE DES METIERS****TARIFS  
2021****TARIFS  
2022****TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR 23 JOURS D'EXPLOITATION SOIT DU 9 AVRIL au 1er MAI**

Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l' ensemble des stands jusqu'à 210 m2

11,88 €/m<sup>2</sup>11,88 €/m<sup>2</sup>

Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :

- 1ère tranche : de 0 à 50 m<sup>2</sup>
- 2ème tranche : de 50 à 120 m<sup>2</sup>
- 3ème tranche : au dessus de 120m<sup>2</sup>

11,88 €/m<sup>2</sup>11,88 €/m<sup>2</sup>7,64 €/m<sup>2</sup>7,64 €/m<sup>2</sup>4,80 €/m<sup>2</sup>4,80 €/m<sup>2</sup>Pour les gros métiers ayant plus de 210 m<sup>2</sup>, le tarif est à tranche dégressive :

- 1ère tranche : de 0 à 120 m<sup>2</sup>
- 2ème tranche : de 120 à 500 m<sup>2</sup>
- 3ème tranche : au dessus de 500m<sup>2</sup>

11,88 €/m<sup>2</sup>11,88 €/m<sup>2</sup>7,64 €/m<sup>2</sup>7,64 €/m<sup>2</sup>4,80 €/m<sup>2</sup>4,80 €/m<sup>2</sup>**DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS  
(et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)**

Les tarifications s'élèveront comme suit :

- 1ère caravane :
- 2ème caravane :
- 3ème caravane:
- au-delà, toute caravane supplémentaire
- toute caravane non déclarée
- pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité

200,00 €

200,00 €

150,00 €

150,00 €

100,00 €

100,00 €

70,00 €

70,00 €

810,00 €

810,00 €

150,00 €

150,00 €

**APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS**

- appareils automatiques :
- distributeurs de boissons :

90,00 €

90,00 €

160,00 €

160,00 €

**LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS  
(obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)**

- location de containers et collecte déchets (par container) :

60,00 €

60,00 €

**LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS**

- (participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings

60,00 €

60,00 €



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le sept février**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Antoine FLECHET - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK  
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR  
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL  
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO

### Absents excusés :

Mme Chloé LE BRET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20220207\_60 - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

SEANCE DU 7 FÉVRIER 2022

**60-(28055). ACTION SOCIALE\_ Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Nicolas KADA expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
BARATHYM	Aide au fonctionnement 2022	15 000,00 €
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK	Projet du CUB pour la Bifurk - Aide au fonctionnement 2022	12 500,00 €
EPISOL	Aide au fonctionnement Paniers Solidaires 2022	30 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Accompagnement global de la Régie de Quartier	13 000,00 €

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Solidarités du lundi 24 janvier 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Nicolas KADA

Affichée le : 10 février 2022

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Teisseire Malherbe	Adjoint du patrimoine à temps non complet (50%)	Adjoint du patrimoine à temps complet
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Teisseire Malherbe	Adjoint technique à temps non complet (50%)	
Ville résiliente	Immobilier Municipal	Interventions de proximité	Ingénieur	Attaché
Ville résiliente	Propreté et Logistique municipales	Logistique municipale	Rédacteur	Technicien
Ville résiliente	Santé Publique et Environnementale	Promotion de la santé	Psychologue à temps non complet (50%)	Psychologue à temps non complet (80%)
Ville résiliente		Mission aménagement des espaces publics	Ingénieur	Attaché

## CREATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale	Alimentation restauration	Technicien paramédical